



Notice annuelle

Le 15 février 2023

TABLE DES MATIÈRES

Page

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
Nom, adresse et constitution	2
Liens intersociétés	2
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	3
Vue d'ensemble	3
Secteurs à présenter	4
Aperçu d'easyfinancière	4
Aperçu d'easyhome	6
Stratégie de la Société	6
Concurrence	8
Les clients de goeasy	9
Cycles économiques	9
Employés	9
Responsabilité sociale de l'entreprise	10
Établissements	11
Questions d'ordre réglementaire	11
Procédures judiciaires	13
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ – HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES 3 DERNIERS	
EXERCICES	13
Développement général de l'activité en 2022	13
Développement général de l'activité en 2021	14
Développement général de l'activité en 2020	15
FACTEURS DE RISQUE	16
Vue d'ensemble	16
Risque stratégique	16
Risque de marché	17
Risque de crédit	19
Risque de liquidité et de financement	20
Risque opérationnel	22
Risque de conformité	25
Risque juridique et lié à la réputation	26
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	27
Actions ordinaires	27
Actions privilégiées	28
Billets de 2026	29
Billets de 2024	30
Notation	30
Dividendes	31
Régime de réinvestissement des dividendes	31
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	31
Marché pour la négociation des titres	33

TABLE DES MATIÈRES
(suite)

	Page
CONTRATS IMPORTANTS	33
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	34
Nom, lieu de résidence, poste et titres détenus	34
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	39
Honoraires pour services de l'auditeur externe.....	40
Intérêt des experts	40
Politiques et procédures d'approbation préalable	40
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	41
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	41
ANNEXE A	42
APPENDICE A	47

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle comprend des énoncés prospectifs au sujet de goeasy Ltd. et de ses filiales (« goeasy » ou la « Société », sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne commande une autre interprétation), notamment ses activités commerciales, sa stratégie et son rendement et sa situation financiers prévus. Les énoncés prospectifs comprennent notamment ceux qui ont trait aux prévisions de croissance des prêts à la consommation, aux prévisions de croissance annuelle des produits des activités ordinaires, aux initiatives stratégiques, à la gamme de nouveaux produits et aux nouveaux modes de distribution, aux économies de coûts prévues, aux dépenses en immobilisations prévues, aux besoins en capitaux prévus et à la capacité de la Société d'obtenir des capitaux en quantité suffisante, aux liquidités de la Société, aux plans et aux références aux opérations et aux résultats futurs, aux estimations comptables critiques, aux rendements futurs et aux taux de radiations nets prévus, au nombre estimatif de nouveaux emplacements à ouvrir, aux relations avec les concessionnaires, à la taille et aux caractéristiques du marché canadien pour les prêts à la consommation à risque et au développement continu du type et de la taille des concurrents sur le marché. Dans certains cas, les énoncés prospectifs de nature prévisionnelle dépendent d'événements ou de situations futurs ou y font référence et/ou peuvent être identifiés au moyen de l'usage de mots comme « s'attend », « continue », « prévoit », « a l'intention de », « vise », « planifie », « croit », « budget », « estimations », « prévisions », « cibles », de versions négatives de ces termes et d'expressions similaires et/ou déclarent que certains actes, événements ou résultats « pourraient » être pris, se produire ou être réalisés, « seraient » ou « seront » pris, « se produiraient » ou « se produiront » ou « seraient » ou « seront » réalisés.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et certaines hypothèses, notamment la croissance et les résultats d'exploitation prévus et les perspectives commerciales et sont intrinsèquement assujettis notamment aux risques, incertitudes et hypothèses portant sur les activités de la Société, les facteurs économiques et l'industrie en général. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts puisque les résultats et les événements futurs pourraient différer de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs faits par la Société. Parmi les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurent, notamment, la capacité de goeasy de conclure de nouveaux contrats de location et/ou de financement, de recouvrer les sommes dues en vertu des contrats de location et/ou de financement existants, d'ouvrir de nouveaux emplacements à des conditions favorables, d'offrir des produits attrayants pour les clients à des taux concurrentiels, de répondre aux modifications législatives, de réagir aux incertitudes relatives aux mesures réglementaires, d'amasser des capitaux à des conditions favorables, de livrer concurrence, de gérer l'effet des litiges (y compris les litiges introduits par des actionnaires), de contrôler les coûts à tous les niveaux de l'organisation ainsi que de préserver et rehausser le système de contrôles internes.

La Société tient à préciser que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs et d'autres facteurs sont décrits plus en détail à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle.

Le lecteur est invité à examiner minutieusement ces facteurs et d'autres facteurs et à ne pas se fonder sans réserve sur les énoncés prospectifs, lesquels ne se prêtent pas nécessairement à d'autres fins. La Société n'a pas l'obligation (et nie expressément toute obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres raisons, sauf si la loi l'exige.

On trouve des renseignements supplémentaires dans les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, y compris le rapport annuel de la Société. Ces documents sont disponibles sur SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la Société à www.goeasy.com.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

La Société a été constituée sous la dénomination RTO Enterprises Inc. sous le régime des lois de l'Alberta par certificat et statuts de constitution datés du 14 décembre 1990 et a été prorogée comme société ontarienne en vertu de statuts de prorogation datés du 22 juillet 1993.

À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} mai 2003, les actionnaires ont approuvé le changement de la dénomination de la Société, qui a cessé de s'appeler RTO Enterprises Inc. pour devenir easyhome Ltd., changement qui a pris effet le 2 juillet 2003.

Le 29 juillet 2015, la Société a tenu une assemblée extraordinaire des actionnaires, à laquelle les actionnaires ont approuvé la modification de la dénomination de la Société, remplaçant easyhome Ltd. par goeasy Ltd., modification qui a pris effet le 14 septembre 2015.

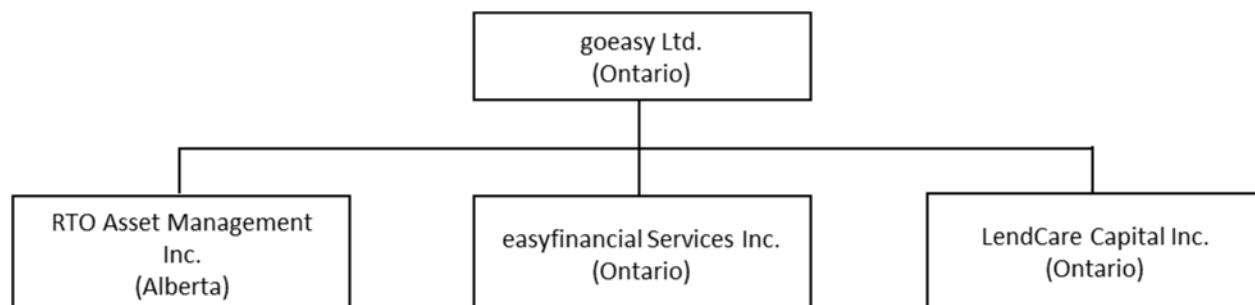
Le siège social, bureau principal et bureau administratif de goeasy se situe au 33 City Centre Drive, bureau 510, Mississauga (Ontario) L5B 2N5.

Liens intersociétés

goeasy détient la totalité des actions ordinaires de ses filiales principales, RTO Asset Management Inc. et easyfinancial Services Inc. goeasy détient 100 % des actions privilégiées de RTO Asset Management Inc.

Le 30 avril 2021, la Société a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive nouvellement créée, 2830844 Ontario Inc., la totalité des titres de capitaux propres en circulation de LendCare Holdings Inc., société canadienne de crédit à la consommation au point de vente et de technologie. Le 1^{er} janvier 2022, 2830844 Ontario Inc. et LendCare Holdings Inc. ainsi que l'ensemble de ses filiales ont fusionné pour ne former qu'une seule société appelée LendCare Capital Inc.

Les filiales principales de goeasy sont indiquées dans le tableau suivant :



RTO Asset Management Inc. exploite l'entreprise canadienne de location de marchandise de la Société, dont les activités comprennent l'acquisition des actifs à louer et la détention des contrats de location des installations pour les magasins canadiens de la Société pendant qu'easyfinancial Services Inc. et LendCare Capital Inc. exercent les activités de prêt à la consommation de la Société.

Le 7 décembre 2020, goeasy a établi la fiducie de titrisation goeasy (la « Fiducie I »), dont l'objectif principal était de fournir à la Société le financement pour ses besoins opérationnels. Le 24 octobre 2022, goeasy a établi la fiducie de titrisation goeasy II (la « Fiducie II »), dont l'objectif principal était de fournir à la Société le financement pour les prêts automobiles aux consommateurs. La Fiducie I et la Fiducie II sont toutes deux des entités structurées dont goeasy a le contrôle, mais dont elle n'a pas la propriété de la majorité des droits de vote.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Vue d'ensemble

goeasy Ltd., société canadienne dont le siège social se situe à Mississauga, en Ontario, fournit des services de location et de prêts à risque par l'intermédiaire des marques easyhome, easyfinancière et LendCare. Soutenue par plus de 2 400 employés, la Société offre une large gamme de produits et de services financiers, entre autres des prêts garantis et non garantis remboursables par versements, ainsi que des services financement pour commerçants par l'intermédiaire de divers segments verticaux et articles en location-achat. Les clients peuvent effectuer des opérations sans difficulté grâce à un modèle omnicanal qui comprend des plateformes en ligne et mobile, plus de 400 établissements dans tout le Canada, ainsi que des services de financement au point de vente offerts dans les marchés verticaux du commerce de détail, des sports motorisés, de l'automobile, de la rénovation domiciliaire et des soins de santé, par l'intermédiaire d'environ 6 500 commerçants partenaires au Canada. Au cours de son histoire, la Société a acquis la clientèle de plus de 1,3 million de Canadiens qu'elle a servis à l'interne et monté environ 10,1 G\$ de prêts.

Comptant 32 années d'expérience dans le domaine de la location et du crédit, goeasy a acquis une connaissance approfondie du consommateur canadien qui a recourt aux prêts à risque. Parmi les 30,4 millions de Canadiens ayant un dossier de crédit actif au 31 décembre 2022, 8,5 millions avaient une notation de crédit de moins de 720 et sont réputés des emprunteurs à risque, soit une augmentation par rapport à 8,2 millions en 2021 du fait de la normalisation des notations de crédit des consommateurs après la fin des mesures de stimulation gouvernementales et de la reprise des dépenses des consommateurs. Collectivement, ces Canadiens ont une dette autre que des prêts hypothécaires de 193,6 G\$, en hausse par rapport à 186,6 G\$ en 2021, et constituent le marché cible de la Société. Ces consommateurs, dont un grand nombre ne peuvent obtenir du crédit auprès de banques et d'institutions financières traditionnelles, s'adressent à goeasy car elle est une source fiable de crédit à la consommation pour les besoins financiers quotidiens. goeasy a pour objectif d'aider les consommateurs à risque à rebâtir leur crédit et à s'engager sur la voie d'un meilleur avenir financier. En permettant aux consommateurs d'obtenir des taux d'intérêt qui diminuent graduellement en fonction de leurs habitudes de paiement ponctuel et en les aidant éventuellement à devenir à nouveau admissibles à des prêts à taux préférentiel, goeasy occupe une place privilégiée afin de concrétiser sa vision d'aider chaque jour les Canadiens à s'engager sur la voie d'un avenir meilleur, dès aujourd'hui.

goeasy finance ses activités au moyen d'instruments de capitaux propres et de divers types d'instruments d'emprunt, notamment un billet de rang supérieur non assorti d'une sûreté de 550 M\$ US, un billet de rang supérieur non assorti d'une sûreté de 320 M\$ US et une facilité de crédit renouvelable de 270 M\$. En outre, la Société dispose d'une facilité de titrisation sur stock renouvelable de 1,4 G\$, consentie par un vaste syndicat comprenant cinq des principales banques canadiennes. En décembre 2022, la Société a également conclu une nouvelle facilité de titrisation sur stock renouvelable de 200 M\$, consentie par l'un de ses importants partenaires bancaires. La Société demeure convaincue que le financement disponible aux termes de ses facilités de crédit existantes et sa capacité d'obtenir du financement par emprunt supplémentaire suffiront à financer sa croissance interne prévue. Les billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté de goeasy sont assortis des notes BB- et Ba3, avec tendance stable, par les agences de notation Standard and Poors et Moody's, respectivement. Les actions ordinaires de goeasy (les « **actions ordinaires** ») sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « GSY ».

Accréditée par le Bureau d'éthique commerciale, goeasy est fière d'avoir reçu de nombreux prix en reconnaissance de sa culture exceptionnelle et de sa croissance continue, notamment le Most Admired Corporate Cultures de Waterstone Canada, une place au sein de l'indice de référence de mixité au sein de la direction Women Lead Here 2022, une place au classement Report on Business des entreprises les plus florissantes du Canada, une place au palmarès du TSX30, le prix Greater Toronto Top Employers, en plus d'avoir été certifiée Great Place to Work®. La Société est représentée par une équipe diversifiée comptant plus de 78 nationalités dont les membres croient fermement à l'importance de redonner aux collectivités au sein desquelles ils exercent leurs activités. À ce jour, goeasy a recueilli et remis plus de 4,8 M\$ pour soutenir le partenariat de longue date qu'elle entretient avec BGC Canada, Habitat pour l'humanité et de nombreux autres organismes de bienfaisance locaux.

Secteurs à présenter

Aux fins de la présentation de l'information financière, la Société comprend deux secteurs à présenter : easyfinancière et easyhome. La Société regroupe les activités de ses marques easyfinancière et LendCare dans un seul secteur à présenter nommé easyfinancière, en raison de la similarité entre leurs caractéristiques économiques, le profil de leur clientèle, la nature de leurs produits et leur environnement réglementaire. Il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les notes y afférentes pour de plus amples renseignements.

Aperçu d'easyfinancière

En 2006, easyfinancière, secteurs des prêts à la consommation à risque de la Société, a commencé à exercer ses activités en ayant comme objectif de combler l'écart entre les institutions financières traditionnelles et les onéreux prêteurs sur salaire. En 2021, la Société a acquis, LendCare Capital Inc., société canadienne de crédit à la consommation au point de vente et de technologie. Le secteur des prêts à la consommation de la Société est un des principaux fournisseurs de crédit à risque au Canada et exerce ses activités par l'entremise des marques easyfinancière et LendCare.

Historiquement, la demande pour les prêts à risque au Canada était comblée par les divisions de prêts à la consommation de plusieurs importantes institutions financières internationales. Aujourd'hui, les institutions financières traditionnelles sont souvent réticentes à offrir des solutions de crédit ou dans l'incapacité de le faire aux clients qui sont jugés à plus haut risque en raison de leur situation financière ou d'un historique de crédit qui laisse à désirer. C'est pourquoi une grande variété de participants du secteur répondent actuellement à cette demande en offrant différents produits comme des prêts automobiles, des cartes de crédit, des prêts remboursables par versements, des programmes de financement au détail, des prêts aux petites entreprises et des prêts immobiliers garantis. Généralement, les participants du secteur ont tendance à se concentrer sur un seul produit plutôt que d'offrir aux clients une vaste gamme intégrée de produits et services financiers. Par conséquent, easyfinancière est l'une des rares sociétés canadiennes qui s'attachent à desservir tous les points de l'échelle de crédit pour les prêts à risque.

Le modèle économique d'easyfinancière est fondé sur le prêt de capitaux sous forme de crédit à la consommation non garanti ou garanti principalement à des emprunteurs à risque qui n'ont généralement pas accès au crédit offert par des sources traditionnelles comme les grandes banques. Les prêts octroyés, d'au plus 100 000 \$, sont assortis de taux d'intérêt variant de 9,9 % à 46,9 % et sont remboursables par des versements fixes. Dans le cas des prêts garantis, la sûreté fournie par l'emprunteur peut inclure un bien résidentiel, une automobile, un véhicule récréatif ou un bien meuble. Chaque paiement effectué par un emprunteur fait l'objet d'une déclaration auprès des agences d'évaluation du crédit afin d'aider les clients à rebâtir leur crédit. easyfinancière offre également plusieurs produits accessoires optionnels, entre autres un programme de protection pour les clients qui offre de l'assurance crédit, un programme d'avantages habitation et automobile qui offre de l'assistance routière, une garantie d'écart qui protège acheteur et prêteur en cas de demande d'indemnisation pour perte totale, une garantie couvrant certains produits financiers, et un outil de surveillance et d'optimisation du crédit qui permet aux clients de bien comprendre les mesures qu'ils doivent prendre pour rebâtir leur crédit.

La Société perçoit des intérêts sur les prêts qu'elle consent à ses clients et peut également recevoir des commissions sur la vente des produits accessoires optionnels offerts par l'intermédiaire de fournisseurs tiers. Les intérêts, les commissions additionnelles et les différents honoraires représentent collectivement l'ensemble du rendement total du portefeuille de prêts de la Société. Le rendement total du portefeuille de la Société par rapport au coût du capital et aux pertes sur prêts est un indicateur principal de la rentabilité.

Comme prêteur, la Société s'attend à subir des pertes de crédit liées aux clients qui n'arrivent pas à rembourser leurs prêts. Étant donné le risque de crédit plus élevé que constituent les emprunteurs à risque, les taux d'intérêt plus élevés exigés par la Société sont le reflet des pertes de crédit. Les modèles de crédit et de souscription personnalisés de la Société lui permettent de fixer le risque au niveau qu'elle est disposée à prendre. La Société pourrait réduire le risque de crédit qu'elle prend et ses pertes sur prêts, ce qui aurait toutefois pour effet de diminuer le volume

rentable de prêts. De même, la Société pourrait prendre plus de risques afin de favoriser la croissance et la rentabilité, ce qui toutefois augmenterait les pertes de crédit et aurait des répercussions possibles sur le coût et la disponibilité du capital. Ultimement, l'objectif de la Société est d'optimiser le rendement de l'investissement et les marges d'exploitation en trouvant le bon équilibre entre la vitesse d'octroi des prêts (les demandeurs qu'elle approuve) et le taux de pertes du portefeuille.

La Société offre ses produits et ses services par l'intermédiaire d'un modèle économique omnicanal, y compris un réseau de succursales de détail, une plateforme numérique, des commerçants partenaires et des partenariats avec des prêteurs indirects. Au 31 décembre 2022, la Société exploitait 302 établissements easyfinancière (dont 2 kiosques dans les magasins easyhome et 3 centres d'activités) dans dix provinces canadiennes. En plus d'utiliser le réseau de succursales de détail, les clients peuvent également effectuer leurs opérations en ligne, ce mode d'opérations demeurant une source importante d'acquisition de nouveaux clients. La Société octroie également des prêts par l'intermédiaire de son canal de points de vente, qui compte environ 6 500 commerçants partenaires dans l'ensemble du Canada.

Bien que la Société utilise plusieurs modes d'acquisition de clientèle pour attirer de nouveaux clients, la majeure partie de ses prêts est gérée par le truchement de succursales locales. Forte de ses nombreuses années d'expérience dans le marché du prêt à risque, la Société est d'avis qu'un modèle omnicanal optimise l'acquisition de clients, le rendement et la rentabilité des prêts, tout en offrant une expérience client personnalisée et de proximité. La fidélité des clients établie à l'aide de ces relations personnelles directes avec des emprunteurs à risque contribue à accroître la longévité de la relation avec les clients et à améliorer le remboursement des prêts, ce qui en fin de compte mène à une diminution des radiations et à une hausse de la valeur à vie des clients.

En plus de son modèle omnicanal unique, la Société se démarque également de ses concurrents en raison de l'expérience qu'elle offre à ses clients, tout particulièrement en les aidant à rebâtir leur crédit et à redevenir admissibles à des emprunts à taux préférentiel. Grâce à sa large gamme de produits, la Société permet aux clients d'obtenir des taux d'intérêt qui diminuent graduellement, leur offre gratuitement de la documentation en matière de littératie financière ainsi que des outils et services qui les aident à mieux comprendre et gérer leur notation de crédit. Que le client cherche à établir, à rétablir, à bâtir ou à renforcer son profil de crédit en empruntant des fonds, en achetant une automobile ou un véhicule récréatif ou en utilisant la valeur nette de sa maison pour obtenir un prêt d'un montant supérieur pour un projet de rénovation ou de réparation domiciliaire, easyfinancière offre des solutions de prêt qui répondent mieux aux besoins de chaque personne.

Forte de ses nombreuses années d'expérience et de son approche rigoureuse à l'égard de la croissance et de la gestion des risques, easyfinancière présente un historique de crédit stable et constant. Depuis la centralisation de l'approbation du crédit en 2011 au sein d'easyfinancière, la Société a toujours réussi à maintenir les taux de radiations nets annualisés dans sa fourchette cible pour chaque année d'activité. Les décisions relatives à l'octroi des prêts sont prises en utilisant des modèles de crédit et de souscription personnalisés qui sont structurés à l'aide des plus récentes techniques et sources de données statistiques et d'apprentissage machine afin d'optimiser l'équilibre entre les volumes de prêts et les pertes de crédit. Ces modèles ont été élaborés et peaufinés au fil du temps en tirant parti des données tirées du grand nombre de demandes reçues des clients, des données démographiques, des données sur les emprunts et les remboursements ainsi que des données bancaires des clients qui servent à établir leur solvabilité, leur limite de crédit et le taux d'intérêt qui leur est accordé. Ces modèles permettent de prédire avec plus de précision le risque de défaut d'un client à risque et leur prédictibilité est de 200 % supérieure aux notations de crédit traditionnelles. Le risque de crédit est atténué encore davantage grâce aux meilleures pratiques de souscription du secteur qui comprennent la préadmissibilité, l'approbation du crédit, le calcul de la capacité financière, la vérification centralisée de prêts et de documents ainsi que le remboursement par le client au moyen de débits électroniques préautorisés directement dans son compte bancaire le jour où il reçoit sa paie régulière. La Société exige également que les demandeurs qui obtiennent directement un prêt à la consommation fournissent des pièces justificatives. Avec les modèles d'évaluation du crédit personnalisés exclusifs à la Société et les relations personnelles que nouent les employés avec les clients dans les succursales, la Société croit qu'elle a trouvé le bon équilibre entre croissance, gestion prudente du risque et souscription.

Aperçu d'easyhome

Plus importante marque de location-achat au Canada, easyhome exerce ses activités depuis 1990 et offre à ses clients de l'ameublement, des électroménagers et des appareils électroniques de marque aux termes de contrats de location flexibles. En 2022, easyhome a contribué à hauteur de 15 % aux produits consolidés (18 % en 2021) et les produits tirés de la location ont représenté 73 % des produits d'easyhome (80 % en 2021).

À partir des 154 établissements, incluant 34 établissements franchisés, ou de sa plateforme de commerce électronique, les Canadiens choisissent easyhome comme une solution de rechange à l'achat ou au financement de leurs achats. Sans exiger de mise de fonds ni procéder à la vérification du crédit, easyhome offre une solution souple aux consommateurs qui leur permet d'obtenir les biens dont ils ont besoin, tout en ayant la possibilité de mettre fin à leur contrat de location en tout temps et sans pénalité.

En 2017, easyhome a commencé à offrir des produits de prêts non garantis. Au 31 décembre 2022, easyhome comptait 117 établissements offrant des prêts non garantis aux clients. Cette croissance a permis à la Société d'étendre encore plus la distribution de ses produits de services financiers en tirant parti de ses établissements existants et de ses employés. Cette transition a permis aux établissements d'easyhome de diversifier leur offre de produits et de répondre à un plus grand nombre de besoins financiers des clients.

En 2019, easyhome a commencé à déclarer les paiements de location effectués par ses clients aux agences d'évaluation du crédit, de sorte à s'ancrer encore davantage dans sa vision d'offrir à ses clients une voie vers un avenir meilleur dès aujourd'hui. En effectuant leurs paiements à temps, les clients d'easyhome peuvent bâtir leur crédit et utiliser chaque opération avec easyhome comme un tremplin pour obtenir d'autres produits et services financiers offerts par easyfinancière.

Stratégie de la Société

La Société a élaboré une stratégie qui repose sur quatre piliers stratégiques clés. Ces priorités sont demeurées constantes depuis 2017 et s'harmonisent avec les initiatives stratégiques de la Société, puisqu'elles renforcent sa vision de devenir l'unique source de crédit pour les consommateurs à risque. En plus de donner accès à des produits financiers responsables, la Société entend aider ses clients à améliorer leur crédit et à graduellement réduire leurs coûts d'emprunt.

Les quatre piliers stratégiques visent à mettre l'accent sur le développement d'un vaste éventail de produits de crédit ainsi qu'à permettre à la Société d'étendre ses canaux et points de distribution, de diversifier sa présence géographique et, finalement, de se concentrer à améliorer le bien-être financier des clients au moyen de ses produits, de ses prix, de ses outils et services accessoires et de ses relations avec les clients.

Gamme de produits

La Société a pour objectif de proposer une gamme complète de produits de crédit pour les consommateurs à risque, laquelle comprend actuellement des produits de prêts non garantis et de prêts garantis à taux d'intérêt ajustés en fonction du risque, ainsi qu'un éventail complet de services accessoires à valeur ajoutée. Au 31 décembre 2022, la Société offre des prêts non garantis remboursables par versements traditionnels, des prêts remboursables par versements garantis par un bien immobilier, du financement de véhicules automobiles et des prêts pour financer l'achat au détail de biens, d'articles de sports motorisés et de véhicules récréatifs, de projets de rénovation domiciliaire et de produits et services liés aux soins de santé. À long terme, la Société continuera à étendre et à accroître son offre de produits en ayant comme objectif de permettre aux consommateurs à risque d'accéder aux mêmes choix et options que ceux offerts aux consommateurs de premier ordre par une banque traditionnelle. À mesure que la Société met sur le marché de nouveaux produits, elle tiendra compte des produits conventionnels existants et développera de nouvelles formes de crédit qui répondent aux besoins uniques de ses clients.

Expansion des canaux

La Société exploite trois canaux de distribution et d'acquisition distincts et complémentaires, qui comprennent 416 succursales offrant des services de financement (dont 299 succursales easyfinancière et 117 magasins easyhome où des prêts sont offerts depuis le 31 décembre 2022), sa plateforme en ligne (site Web et application mobile) et son financement au point de vente accessible auprès d'environ 6 500 établissements concessionnaires et commerçants partenaires. Selon le volume unitaire des demandes et octrois de prêts pour le trimestre le plus récent, le canal des succursales au détail a représenté 18 % du volume de demandes et 48 % des octrois de prêts, la plateforme en ligne, 56 % du volume de demandes et 27 % des octrois de prêts, et le financement au point de vente, 26 % du volume de demandes et 25 % des octrois de prêts. De l'ensemble des prêts octroyés, 59 % ont été financés ou gérés par une succursale, 30 % ont été financés ou gérés par l'entremise du canal des points de vente, tandis que le reliquat de 11 % des prêts a été géré par le centre national des services partagés de la Société. L'expansion des canaux de distribution est une priorité stratégique clé alors que la Société cherche de nouvelles façons de rendre le crédit accessible de manière pratique pour ses clients. La Société continuera de poursuivre de nouvelles possibilités, comme l'expansion de son réseau de succursales de détail, l'amélioration de l'expérience numérique pour la rendre plus dynamique et personnalisée au moyen de services mobiles, l'ajout de nouveaux établissements concessionnaires d'automobiles et de véhicules de sports motorisés, l'ajout de nouveaux commerçants partenaires et la recherche de nouvelles sources de financement auprès de prêteurs tiers ou de partenaires de recommandation. Le marché des points de vente demeure une occasion intéressante étant donné que les consommateurs tendent à étaler leurs paiements selon un modèle acheter maintenant, payer plus tard.

Diversification géographique

Le Canada constituera encore un important marché de croissance pour goeasy pour de nombreuses années avec plus de 8,5 millions d'emprunteurs canadiens à risque, pour qui l'accès au crédit est limité. Le marché est très mal desservi, ce qui offre à la Société une marge de manœuvre appropriée pour prendre de l'expansion. Même si elle comptait déjà 302 établissements easyfinancière à la fin de 2022, la Société estime pouvoir en augmenter graduellement le nombre et en compter environ 325 à l'échelle du Canada dans les années à venir. La Société continuera d'ouvrir progressivement de nouvelles succursales dans des marchés choisis afin d'étendre sa présence. En particulier, l'augmentation du nombre de succursales de détail se concentrera sur la province du Québec, laquelle représente un débouché important, et sur une présence accrue dans des marchés urbains importants comme Toronto et Vancouver. La Société continue également de miser sur l'ajout de nouveaux concessionnaires et commerçants partenaires partout au Canada afin d'accroître la distribution de ses produits et de les rendre plus accessibles à l'ensemble des Canadiens.

La Société est aussi d'avis que les marchés internationaux offrent des possibilités futures, et que le modèle d'affaires d'easyfinancière pourrait y être reproduit. Les deux marchés qu'elle considère attrayants sont ceux des États-Unis et du Royaume-Uni. On estime qu'il y a plus de 100 millions de consommateurs à risque aux États-Unis et plus de 12 millions de consommateurs à risque au Royaume-Uni. Les consommateurs dans ces marchés utilisent des produits de crédit semblables à ceux qu'offre la Société au Canada. La Société continue d'explorer les occasions d'acquisitions potentielles au sein du secteur canadien des services financiers ainsi que dans ces marchés internationaux.

Bien-être financier

La Société se démarque de ses concurrents sur un seul point, soit l'accent qu'elle met sur le bien-être financier de ses clients, plus particulièrement le fait qu'elle offre à ses clients la possibilité de graduellement réduire leur taux d'intérêt, d'améliorer leur crédit et de retrouver l'accès aux emprunts à taux préférentiel. Comme le Canada compte 8,5 millions d'emprunteurs à risque, dont 72 % se sont fait refuser du crédit par les banques et d'autres institutions financières, goeasy joue un rôle très important dans le système financier. En donnant accès au crédit et une deuxième chance à ses clients, la Société leur sert de tremplin en les aidant à rebâtir leur crédit au moyen de produits dont chaque paiement fait l'objet d'un rapport auprès des agences d'évaluation du crédit. La Société offre également aux consommateurs la possibilité de réduire leurs coûts d'emprunt en donnant progressivement accès à des produits

dont les taux d'intérêt sont plus faibles à ses clients qui effectuent leurs paiements à temps. De 2017 à 2022, la Société a réduit les intérêts moyens pondérés perçus sur ses prêts, les faisant passer de 46 % à 30,5 %.

La Société s'est toujours démarquée de la concurrence en voyant au-delà de la première opération avec un client, en misant plutôt sur les relations personnalisées fondées sur la confiance et le respect pour la situation unique de chaque client. La Société est fière d'offrir gratuitement à tous les Canadiens des ressources de littératie financière qui comprend des centaines d'articles et d'outils pour aider les clients à mieux comprendre et à mieux gérer leurs finances personnelles.

Alors que la Société poursuit son évolution, il est particulièrement important qu'elle s'assure que sa gamme de produits et de services répond aux besoins de ses clients sur l'ensemble du marché du crédit. goeasy voit son entreprise comme un écosystème de crédit pour les emprunteurs à risque canadiens, un système « tout en un » où ceux-ci peuvent combler tous leurs besoins en matière d'emprunts auprès d'un seul fournisseur de confiance. En 2022, la Société a conçu un portail numérique libre-service au moyen d'une application mobile qui permet aux clients d'accéder à la gamme complète de produits et de services de goeasy et qui leur présente de façon dynamique des offres de prêt adaptées à leur profil de crédit et à leurs besoins d'emprunt. Le portail numérique permettra de tirer parti encore davantage de la gamme complète de produits de la Société en plus de rehausser l'expérience client. Que le client tente d'établir son crédit à titre de nouveau Canadien ou de rétablir son crédit après avoir vécu un événement marquant, la gamme de produits progressifs de goeasy permet à tous les clients d'accéder à des options de prêt honnêtes et responsables.

Concurrence

En raison des produits qui composent actuellement sa gamme de produits, la Société exerce ses activités au sein d'un sous-ensemble du marché global des prêts à risque, lequel est évalué à environ 193,6 G\$. Ce marché est très mal desservi et est dominé par goeasy et la Banque Fairstone du Canada. Au fil des ans, de nombreuses entreprises de prêt virtuelles non diversifiées ont éprouvé des difficultés, étant donné qu'aucune d'entre elles n'est parvenue à établir sa présence en utilisant un modèle en ligne seulement. Par ailleurs, les sociétés de prêt sur salaire plus importantes poursuivent leur pénétration du marché des prêts remboursables par versements traditionnels.

La Société livre également concurrence à une vaste gamme de sociétés de prêt à la consommation exerçant des activités dans chaque catégorie de produit distincte de son réseau de prêts au point de vente. Plusieurs autres sociétés de prêts à la consommation à risque canadiennes et des acteurs stratégiques étrangers s'étant implantés au Canada se disputent le marché du financement de véhicules automobiles, ce qui oblige la Société à être très concurrentielle dans son offre de produits sur ce marché. Au cours des deux dernières années, le secteur du financement de véhicules automobiles a été marqué par une tendance continue au regroupement par l'entremise de partenariats stratégiques, d'acquisitions et de placements en titres de capitaux propres. Le secteur a également assisté à la réduction des activités des prêteurs spécialisés de moindre envergure en raison du manque de capitaux imputable au contexte de taux d'intérêt à la hausse. Dans les autres segments verticaux comme ceux des sports motorisés, de la rénovation domiciliaire, du commerce de détail et des soins de santé, seuls quelques concurrents consentent du crédit à risque pour l'achat de biens et services. La Société demeure concurrentielle en offrant un processus d'approbation rapide et sans heurt, des taux d'approbation élevés et des taux d'intérêt concurrentiels aux emprunteurs, qui sont également des clients des commerçants partenaires. Bien que la Société surveille de près la concurrence, elle estime disposer d'une gamme plus vaste de produits et de services que beaucoup d'autres participants sur le marché, et pouvoir ainsi offrir aux consommateurs des produits qui se démarquent.

easyhome fait face à la concurrence d'un nombre restreint de sociétés américaines de location de marchandises et d'autres concurrents plus petits sur le marché canadien de la location. easyhome subit également la concurrence des magasins de détail ainsi que des détaillants en ligne de meubles, d'appareils électroménagers et d'appareils électroniques qui offrent des options de financement, ainsi que des sociétés de crédit à la consommation. Même si l'industrie de la location de marchandises au Canada est mature, un meilleur accès au crédit à risque ainsi que la prévalence et la facilité d'accès des articles ménagers courants d'occasion au moyen de plateformes en ligne et sur les médias sociaux ont fait baisser la demande en général pour les produits de location de la Société.

Les clients de goeasy

Les clients auxquels easyfinancière fournit des services sont des Canadiens ordinaires qui travaillent fort et qui ont souvent connu des circonstances difficiles dans leur vie qui ont eu une incidence défavorable sur leur dossier de crédit. Ces personnes travaillent dans un large éventail de secteurs tels que l'hôtellerie, le secteur public, le divertissement et la production manufacturière. Âgés en moyenne de 43 ans, ils ont un salaire individuel d'environ 57 000 \$ par année. Leur ratio de la dette au revenu disponible est d'environ 127 %, soit un ratio beaucoup plus bas que la moyenne canadienne de 169 %, cet écart étant attribuable en partie au fait que seulement 20 % des clients d'easyfinancière sont propriétaires d'une maison, alors que la moyenne canadienne des propriétaires de maison s'élève à environ 67 %.

D'après les recherches sur la clientèle effectuées par la Société, 72 % des Canadiens sur le marché des prêts à risque se sont vu refuser du crédit par des banques ou d'autres prêteurs de premier ordre et n'ont donc que très peu d'options pour emprunter. Pour ces Canadiens, goeasy joue un rôle essentiel au sein du système financier, non seulement en leur donnant accès au crédit dont ils ont besoin pour leurs dépenses et achats quotidiens, mais également en les aidant à rebâtir leur crédit pour l'avenir.

Cycles économiques

Les activités de services financiers et de location de marchandises de la Société lui procurent un accès aux consommateurs à risque. Ce secteur de clientèle a bien performé durant les périodes de croissance économique tout en demeurant stable et résilient pendant les périodes de perturbations économiques comparativement à d'autres secteurs de clientèle moins à risque (c.-à-d. les clients de premier ordre, etc.), et ce, notamment pour les raisons suivantes : les emprunteurs à risque (i) tendent à être moins nombreux à être propriétaires d'une habitation, ce qui réduit leur sensibilité à la volatilité des prix des habitations et à l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires; (ii) tendent à avoir un niveau d'endettement par rapport au revenu total moins élevé en raison de leur accès réduit au crédit, plus précisément le financement hypothécaire; (iii) tendent à être plus nombreux à souscrire une assurance créances, qui leur offre une protection supplémentaire en cas de chômage ou de maladie, et (iv) travaillent dans des secteurs d'activité très variés et ne sont donc pas concentrés dans un même secteur; par conséquent, une perturbation de certains secteurs ayant une incidence sur une proportion de ces emprunteurs ne touchera souvent pas de façon disproportionnée l'ensemble d'entre eux.

Par conséquent, le secteur de clientèle à risque connaîtra vraisemblablement une faible augmentation du risque de non-remboursement pendant les périodes d'incertitude économique comparativement aux secteurs du crédit de meilleure qualité. Ces conclusions ont été soutenues par les résultats d'études indépendantes que TransUnion a menées pendant les périodes de récession de 2001 et de 2009, et sont également fondées sur la propre expérience vécue par la Société pendant la récession de 2015 en Alberta et le ralentissement économique important causé par la pandémie de COVID-19 en 2020. La performance de la Société en matière de crédit s'est améliorée durant la première année de la pandémie de COVID-19 par rapport à celle de périodes antérieures, étant donné qu'elle a bénéficié de l'aide supplémentaire accordée par le gouvernement sous forme de subventions pour la perte de revenus et du recours accru aux mesures d'aide en matière d'emprunt offrant des options de remboursement plus souples aux clients. Comme les effets de la pandémie sont essentiellement derrière nous, ces programmes ont été réduits, et la Société a observé une normalisation des pertes qui reflète un niveau approprié de stabilisation du risque dans le portefeuille de prêts.

Employés

Au 31 décembre 2022, goeasy comptait 2 492 employés, dont 2 438 employés permanents à temps plein et 54 employés permanents à temps partiel. Parmi les 2 438 employés à temps plein, 62 % d'entre eux fournissent des services en personne aux clients, dont 919 employés travaillant dans les succursales de détail easyfinancière et 596 employés travaillant dans les magasins de détail easyhome. La tranche restante de 38 % des employés forment un groupe de soutien centralisé qui est représenté par les 326 employés travaillant au siège social de l'entreprise, les 275 employés travaillant au bureau de la division LendCare et les 322 employés travaillant au centre

national de services partagés de la Société, qui procure un soutien en matière de ventes, de services, de recouvrement et de souscription au réseau de détail.

goeasy juge positives ses relations avec ses employés, ceux-ci lui ayant accordé en 2022 une note d'appréciation de 84 %. goeasy est également fière d'avoir reçu plusieurs prix, notamment le prix Waterstone des sociétés les plus admirées pour leur culture d'entreprise au Canada, le prix Glassdoor des plus grands chefs de la direction, le prix Achievers Top 50 Most Engaged Workplaces in North America, en plus de figurer sur la liste des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto, d'avoir l'honneur de faire partie de l'indice de référence de mixité au sein de la direction Women Lead Here du Globe and Mail et d'avoir obtenu la certification Great Place to Work®.

De façon générale, chaque établissement autonome easyfinancière nécessite de deux à sept employés, chaque kiosque easyfinancière nécessite de deux à trois employés et un magasin easyhome nécessite de quatre à sept employés – le nombre d'employés par emplacement diffère selon le volume de transactions et le nombre de clients actifs.

Chaque directeur d'easyfinancière ou chaque directeur de magasin easyhome relève d'un directeur régional, qui supervise la gestion de tous les emplacements dans une région donnée, chaque région ayant environ 10 emplacements. Chaque directeur régional relève d'un vice-président de division. Les directeurs de magasin, les directeurs régionaux et les vice-présidents de divisions tirent une partie de leur rémunération de primes établies en vertu d'un mécanisme incitatif de participation aux bénéfices, qui mesure tant les activités de vente que le caractère responsable des comportements en matière de crédit et de recouvrement. Ce mécanisme vise à promouvoir la croissance et à optimiser les produits des activités ordinaires, tout en garantissant un portefeuille sain constitué de prêts performants et une excellente expérience client.

Dans les activités de ses centres de contact centralisés, qui assurent le soutien de ses canaux de prêts en ligne, de financement de véhicules et de financement au point de vente, les représentants du service à la clientèle et du recouvrement relèvent habituellement d'un chef d'équipe. Les chefs d'équipe relèvent d'un gestionnaire de service, comme un directeur ou un vice-président de l'exploitation.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Depuis sa création, la démarche de la Société sur le plan de la responsabilité sociale de l'entreprise a toujours consisté à toucher de façon positive les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. Étant déterminée à offrir un meilleur avenir non seulement à ses clients, mais également, entre autres, aux collectivités locales, goeasy a versé plus de 4,8 M\$ à des organismes de bienfaisance à ce jour. Cela inclut des dons cumulatifs de plus de 4,0 M\$ dans le cadre de son partenariat de longue date avec BGC (auparavant appelé Repaires jeunesse du Canada) afin d'aider les Clubs à offrir des lieux sûrs et accueillants où les enfants et les adolescents peuvent évoluer dans un cadre d'apprentissage et social sain et sécuritaire. En 2014, goeasy a élargi son partenariat avec les Clubs et a lancé easybites, ambitieux projet de 2,5 M\$ visant la construction de cuisines fonctionnelles dans les 100 Clubs BGC partout au Canada sur une période de 10 ans. À la fin de 2022, la Société avait terminé la construction de 72 cuisines pour aider à nourrir les jeunes d'aujourd'hui tout en leur offrant la possibilité d'apprendre comment préparer des repas santé afin de les encourager à développer de bonnes habitudes et à acquérir des compétences qui leur serviront toute la vie. Les initiatives de la Société en matière de responsabilité sociale de l'entreprise s'étendent au-delà des collectivités locales, la Société appuyant également des projets caritatifs dans les pays en développement au moyen de son partenariat avec Habitat pour l'humanité dans le cadre du programme Global Village, qui construit des maisons pour ceux qui sont dans le besoin. Depuis 2014, la Société a envoyé plus de 125 employés de goeasy au Nicaragua, en Inde, au Guatemala, au Cambodge et en Bolivie, où ils ont aidé à construire 27 maisons et 18 fours sans fumée et fourni au total 45 solutions d'habitation pour des familles vivant dans la pauvreté extrême.

En 2022, goeasy et ses employés ont fait une différence significative dans bon nombre de collectivités partout au Canada et à l'étranger en venant en aide à des personnes dans le besoin dans le cadre de diverses causes sociales chères aux employés. La Société a réussi à amasser, collectivement, plus de 455 000 \$ en 2022 au soutien de causes importantes telles que BCG Canada, la Croix-Rouge canadienne, Black Youth Helpline, Water First, la banque

alimentaire de Mississauga et la Mariam Society. De plus, la Société a fait don en 2022 de plus de 8 200 livres de nourriture à la banque alimentaire de Mississauga pendant la période de l'Action de grâces et plus de 1 400 jouets neufs pour Noël à BGC et à d'autres organisations partout au pays.

Établissements

La Société loue tous les emplacements où se situent ses succursales et ses magasins, soit généralement dans des centres commerciaux linéaires pratiques, des plazas ou des immeubles distincts où se trouvent souvent des chaînes d'alimentation, des pharmacies, des restaurants et des détaillants à grande surface. Tous les kiosques easyfinancière se trouvent dans des magasins easyhome.

Les conditions des baux de la Société prévoient généralement une durée de cinq à sept ans et renferment des options de renouvellement à des tarifs correspondant à la juste valeur marchande. goeasy est généralement tenue de payer une quote-part des taxes foncières, de même que les primes d'assurance et les frais de services publics. goeasy croit que sa politique consistant à louer tous ses locaux lui donne la souplesse nécessaire pour répondre à l'évolution de la demande des consommateurs et des besoins d'espace. goeasy n'a pas éprouvé de difficultés importantes à renouveler ses baux ou à acquérir des établissements de remplacement pour ses magasins et ses établissements autonomes, même si les tarifs de location canadiens sont en hausse depuis quelques années.

Le siège social et centre national de services partagés de goeasy, qui est situé à Mississauga, en Ontario, se trouve dans des locaux d'une superficie de 80 553 pieds carrés loués aux termes d'un bail qui expire le 31 mai 2028. La division LendCare de la Société exerce principalement ses activités depuis son bureau de Pickering, en Ontario, qui est situé dans des locaux loués d'une superficie de 27 200 pieds carrés dont le bail expire le 30 avril 2028. La Société exploite également deux bureaux à Montréal, au Québec, où travaillent des ressources qui soutiennent les activités d'easyfinancière et de LendCare, soit 1) des locaux loués d'une superficie de 5 600 pieds carrés dont le bail expire le 31 décembre 2024 et 2) des locaux loués d'une superficie de 12 250 pieds carrés dont le bail expire le 30 novembre 2032. Goeasy exploite un nouveau bureau à Toronto, en Ontario, qui est situé dans des locaux loués d'une superficie de 7 618 pieds carrés dont le bail expire le 1^{er} mai 2033.

Au 31 décembre 2022, la Société exploitait 302 emplacements easyfinancière, dont 3 centres d'exploitation. Les emplacements easyfinancière et les centres d'exploitation sont tous situés au Canada et répartis comme suit : 36 en Colombie-Britannique; 29 en Alberta; 10 en Saskatchewan; 9 au Manitoba; 125 en Ontario; 46 au Québec; 13 au Nouveau-Brunswick; 16 en Nouvelle-Écosse; 3 à l'Île-du-Prince-Édouard; et 12 à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2022, la Société exploitait 154 magasins easyhome, dont 120 magasins appartenant à la Société et 34 franchises. Tous les magasins appartenant à la Société sont situés au Canada et répartis comme suit : 12 en Colombie-Britannique; 18 en Alberta; 5 en Saskatchewan; 3 au Manitoba; 39 en Ontario; 9 au Québec; 10 au Nouveau-Brunswick; 12 en Nouvelle-Écosse; 2 à l'Île-du-Prince-Édouard; et 10 à Terre-Neuve-et-Labrador. Les magasins franchisés d'easyhome sont situés au Canada, en particulier dans les provinces d'Ontario et de l'Alberta.

Questions d'ordre réglementaire

Les activités d'easyfinancière et d'easyhome sont régies par la législation fédérale, qui fixe un taux d'intérêt maximal, et par les diverses lois sur la protection des consommateurs qui existent dans chaque province. goeasy Ltd. n'est pas assujettie à la législation sur les prêts sur salaire et n'est pas réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières.

L'article 347 du *Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46 (le « Code criminel ») interdit l'imposition d'un taux d'intérêt annuel effectif supérieur à 60 % pour une convention ou une entente visant du capital prêté. Pour l'application de l'article 347, le mot « intérêt » est défini largement de manière à englober l'ensemble des frais obligatoires de tous genres, y compris les agios, commissions, pénalités et indemnités, qui sont payés ou payables à qui que ce soit par l'emprunteur ou pour son compte, en contrepartie du capital prêté ou à prêter. La Société croit qu'easyfinancière et

les activités de l'entreprise de prêt d'easyhome sont assujetties à l'article 347 du Code criminel et, par conséquent, elle suit de près toute activité législative dans ce domaine ainsi que les consultations gouvernementales.

Aucune loi fédérale canadienne ne réglemente expressément les opérations de location de marchandises de easyhome. La direction de la Société est d'avis que son entreprise de location de marchandises ne comporte pas l'octroi de crédit, mais il pourrait être établi que certains aspects de l'entreprise de location de marchandises d'easyhome sont assujettis au Code criminel. La Société a mis en œuvre des mesures pour garantir que l'ensemble des frais de tous genres prévus par sa convention de location de marchandises n'est pas supérieur au taux d'intérêt maximal permis par la loi. Si des aspects de l'entreprise d'easyhome sont assujettis au Code criminel et que la Société ne s'est pas conformée à ces exigences, la Société pourrait être visée 1) par des actions civiles pour annulation de contrat, pour remise d'une partie ou de la totalité des paiements effectués par des clients et pour dommages-intérêts, et 2) par une poursuite criminelle pour violation du Code criminel, dont l'issue pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Bien que les prêteurs dans toutes les provinces doivent respecter le Code criminel, les provinces du Québec, de l'Alberta, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve-et-Labrador ont également établi des régimes provinciaux de crédit à coût élevé (les « régimes de crédit à coût élevé »). Ces régimes, dont chacun fait partie du régime de protection des consommateurs provincial plus général des provinces respectives, imposent des exigences supplémentaires, notamment concernant l'obtention de permis et l'information qui doit être fournie, aux prêteurs qui exigent des taux d'intérêt excédant certains seuils. Dans ces provinces, les régimes de crédit à coût élevé s'appliquent aux prêts dont le taux d'intérêt est : égal ou supérieur à 32 % en Alberta et supérieur à 32 % au Manitoba; au Québec, un régime de crédit à coût élevé s'applique aux prêts dont le taux effectif est supérieur à un taux variable de 22 % majoré du taux directeur de la Banque du Canada; en Colombie-Britannique, un tel régime s'appliquera aux prêts dont le taux effectif est égal ou supérieur à 32 %. Aucun règlement n'a encore été proposé à Terre-Neuve-et-Labrador; par conséquent aucun seuil au titre d'un régime de crédit à coût élevé n'est établi dans cette province pour l'instant. La Société respecte toutes les exigences actuelles, et elle continue de participer au processus de réglementation et de surveiller l'évolution de la situation; elle interviendra, au besoin, au fur et à mesure que la réglementation évolue. La Société continuera d'adapter ses activités afin de se conformer aux changements apportés à la réglementation relative aux régimes de crédit à coût élevé et elle est bien placée pour répondre à toute exigence accrue en matière d'information.

Les provinces qui n'ont pas de régime de crédit à coût élevé particulier en place réglementent l'octroi du crédit (prêts, lignes de crédit et contrats de location) en appliquant la réglementation sur le coût du crédit ou le coût d'emprunt qui est mise en application aux termes de la législation sur la protection du consommateur provinciale. En plus de réglementer l'octroi du crédit, la législation sur la protection du consommateur des provinces où la Société exerce ses activités prévoit que si l'entreprise de la Société comporte la conclusion de certains types de contrats de consommation (p. ex. des conventions à exécution différée ou des conventions conclues en ligne ou par téléphone), la Société pourrait être tenue de se conformer à diverses exigences en matière d'information et devoir accorder aux clients certains droits, notamment des droits d'annulation. La Société respecte toutes ces exigences.

La direction de la Société a examiné et révisé son modèle d'affaires pour qu'il soit conforme à la législation provinciale applicable. Toutefois, il se pourrait que des organismes de réglementation ou des consommateurs affirment qu'une loi provinciale est applicable dans des cas où la Société estimait qu'elle ne l'était pas et que la Société ne se conforme pas à ces obligations légales applicables ou que de nouveaux règlements ayant une incidence sur les activités de la Société entrent en vigueur. S'il était établi que la Société ne s'est pas conformée aux exigences des lois fédérales ou provinciales applicables, la Société pourrait être visée par (1) des actions civiles pour annulation de contrat, pour remise d'une partie ou de la totalité des paiements effectués par des clients et pour dommages-intérêt, et (2) par une poursuite pour violation de la loi, dont l'issue pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à diverses affaires judiciaires découlant du cours normal des activités. Le règlement de ces affaires ne devrait pas avoir d'effet défavorable important sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de la Société.

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants ainsi que certains employés conformément aux politiques de la Société. La Société conserve des polices d'assurance pouvant offrir une protection contre certaines réclamations.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ – HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES

La détermination de goeasy à mettre dès aujourd'hui les Canadiens ordinaires sur la voie d'un meilleur avenir n'a jamais été aussi forte. Les principaux faits nouveaux qui se sont produits au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Développement général de l'activité en 2022

Augmentation de la facilité de titrisation sur stock renouvelable

En janvier 2022, la Société a augmenté sa facilité de titrisation sur stock renouvelable dans le cadre de la fiducie de titrisation goeasy (la « facilité de titrisation sur stock renouvelable I ») laquelle est passée de 600 M\$ à 900 M\$, puis à 1,4 G\$ en juin 2022. La facilité de titrisation sur stock renouvelable I est toujours consentie par Banque Nationale Marchés Financiers (« **BNMF** »), conjointement avec de nouveaux prêteurs au sein du syndicat. La facilité arrive à échéance le 30 août 2024 et porte intérêt sur les avances payables à un taux correspondant au taux offert en dollars canadiens (« **CDOR** ») à un mois majoré de 185 pdb.

Modifications à la facilité de crédit renouvelable

En janvier 2022, la Société a modifié sa convention de facilité de crédit renouvelable afin de réduire le capital maximal disponible, qui est passé de 310 M\$ à 270 M\$, l'échéance étant reportée au 27 janvier 2025, et d'accroître l'option accordéon de 75 M\$ à 100 M\$. Les modifications visent notamment des éléments clés comme des taux plus favorables sur les avances, des clauses restrictives moins contraignantes et l'accroissement du syndicat de prêteurs. En ce qui concerne les avances au taux préférentiel (le « **taux préférentiel** ») du prêteur, le taux d'intérêt à payer a été réduit de 125 pdb, passant du taux préférentiel majoré de 200 pdb antérieur au taux préférentiel majoré de 75 pdb. En ce qui concerne les avances dont le taux choisi correspond au taux des acceptations bancaires, le taux d'intérêt à payer a été réduit de 75 pdb, passant du taux des acceptations bancaires majoré de 300 pdb antérieur au taux des acceptations bancaires majoré de 225 pdb.

Partenariat stratégique et investissement dans Canada Drives

En 2022, la Société a conclu un partenariat commercial stratégique et a investi au total 40 M\$ dans des effets à recevoir convertibles de 1195407 B.C. Ltd. (« **Canada Drives** »). Canada Drives est la plus grande plateforme canadienne entièrement en ligne qui offre l'achat d'automobiles et leur livraison à domicile. Les effets à recevoir convertibles arrivent à échéance le 15 juin 2025, portent intérêt au taux annuel de 5 % et sont convertibles en actions privilégiées selon des modalités définies. Par l'intermédiaire du partenariat commercial stratégique, goeasy fournit du financement automobile à une portion engagée d'emprunteurs à risque qui achètent à crédit un véhicule par l'entremise de la plateforme de Canada Drives.

Changements au sein du conseil d'administration

Avec prise d'effet le 19 juillet 2022, Jonathan Tétrault a été nommé au conseil d'administration de goeasy. Jonathan Tétrault est un haut dirigeant grandement respecté, qui réside au Québec et compte plus de 20 ans d'expérience en tant que conseiller stratégique en gestion et en droit. Jonathan est actuellement associé directeur de Sagard Holdings, plateforme mondiale de gestion d'actifs non traditionnels qui investit dans des opérations liées au capital-

investissement, au capital de risque, au crédit et aux redevances. Jonathan s'est joint à Sagard en 2020 où il dirige les activités de développement et d'expansion à l'échelle mondiale de l'organisation, en gérant son écosystème de partenaires et d'investisseurs et supervise l'équipe de création de valeur qui soutient les sociétés en portefeuille du cabinet.

Placement par voie de prise ferme de titres de capitaux propres d'une valeur de 57,9 M\$

Le 21 novembre 2022, la Société a émis 488 750 actions ordinaires, notamment 63 750 actions ordinaires émises dans le cadre de l'exercice intégral par un syndicat de preneurs fermes de l'option de surallocation accordée par la Société, au prix de 118,50 \$ l'action ordinaire, pour un produit global brut de 57,9 M\$. goeasy a affecté le produit net au soutien de la croissance du portefeuille de prêts à la consommation de la Société et aux fins générales de l'entreprise.

Nouvelle facilité de titrisation de 200 M\$

Le 16 décembre 2022, la Société a conclu une nouvelle facilité de titrisation sur stock renouvelable de 200 M\$ dans le cadre de la fiducie de titrisation goeasy II, montée et consentie par la Banque de Montréal (la « facilité de titrisation sur stock renouvelable II »). La facilité de titrisation sur stock renouvelable II sera garantie par des prêts automobiles aux consommateurs montés par les filiales en propriété exclusive de goeasy, easyfinancial Services Inc. et LendCare. La facilité de titrisation sur stock renouvelable II arrive à échéance le 16 décembre 2024 et porte intérêt au taux correspondant au CDOR à un mois majoré de 185 pdb.

Développement général de l'activité en 2021

Acquisition stratégique de LendCare

Le 30 avril 2021, la Société a acquis la totalité des titres de capitaux propres en circulation de LendCare, société canadienne de crédit à la consommation au point de vente et de technologie, auprès des fondateurs de LendCare et de CIVC Partners, en contrepartie de 324,8 M\$, dont une tranche de 313 M\$ a été réglée au comptant et une autre tranche de 11,8 M\$, sous forme d'actions ordinaires de la Société.

Participation minoritaire en titres de capitaux propres dans Brim Financial Inc.

En 2021, la Société a investi la somme de 10,5 M\$ pour acquérir une participation minoritaire en titres de capitaux propres dans Brim Financial Inc., société canadienne de technologie financière et émetteur de cartes de crédit certifié à l'échelle mondiale.

Changements au sein du conseil d'administration

Avec prise d'effet le 15 mars 2021, Jason Mullins, président et chef de la direction de la Société, est la plus récente personne qui a été nommée membre du conseil de goeasy.

Changements au sein de l'équipe de direction de la Société

Avec prise d'effet le 15 juillet 2021, Jackie Foo a été nommée vice-présidente directrice et chef de l'exploitation des activités de détail et des centres de contact d'easyfinancière et d'easyhome.

Avec prise d'effet le 5 novembre 2021, Farhan Ali Khan et Sabrina Anzini ont été respectivement nommés chef du développement de l'entreprise et chef des affaires juridiques de la Société.

Placement par voie de prise ferme de titres de capitaux propres d'une valeur de 172,5 M\$

Le 16 avril 2021, la Société a procédé à la clôture de son placement par voie de prise ferme de 1 404 265 reçus de souscription de la Société (les « **reçus de souscription** ») (dont 183 165 reçus de souscription émis dans le cadre de l'exercice intégral, par le syndicat de preneurs fermes, de l'option de surallocation octroyée par la Société), au prix

de 122,85 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut totalisant 172,5 M\$. Les reçus de souscription émis dans le cadre de ce placement ont commencé à être négociés à la cote de la TSX le 16 avril 2021 sous le symbole GSY.R. Par suite de l'acquisition de LendCare le 30 avril 2021, chacun des 1 404 265 reçus de souscription en circulation a été automatiquement échangé contre une action ordinaire de la Société. Les reçus de souscription ont été radiés de la cote de la TSX après la fermeture des marchés le 30 avril 2021.

Placement de billets d'une valeur de 320 M\$ US

Le 29 avril 2021, la Société a procédé à la clôture de son placement de billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté à 4,375 % d'un capital de 320 M\$ US venant à échéance le 1^{er} mai 2026 (les « **billets de 2026** ») dont les intérêts sont payables semestriellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année, à compter du 1^{er} novembre 2021. Simultanément au placement, la Société a conclu une convention de swap de devises afin d'établir le taux de change pour le produit tiré du placement et tous les paiements de capital et d'intérêts requis aux termes de ces billets de 2026 au taux fixe de 1,2501 \$ CA pour 1,000 \$ US, et ainsi couvrir cette obligation à 400 M\$ à un taux d'intérêt en dollars canadiens de 4,818 %. Le produit net tiré du placement de billets de 2026 a été affecté au financement d'une partie du prix d'achat de LendCare.

Augmentation de la facilité de titrisation sur stock renouvelable

En septembre 2021, la Société a renégocié la facilité de titrisation sur stock renouvelable I pour la porter à 600 M\$ et l'assujettir à des critères d'admissibilité plus souples et à des taux plus favorables sur les prélèvements. La facilité de titrisation sur stock renouvelable I est toujours consentie par BNMF, vient à échéance le 7 décembre 2023 et porte intérêt à un taux correspondant au CDOR à un mois majoré de 185 pdb, soit une amélioration de 110 pdb.

Développement général de l'activité en 2020

Achat du portefeuille de prêts à la consommation de 31,3 M\$ de Mogo Inc. et création d'un partenariat de prêt commercial

Le 28 février 2020, goeasy a fait l'acquisition du portefeuille de prêts à la consommation bruts à recevoir de 31,3 M\$ auprès de Mogo Inc. (« **Mogo** »). L'opération comprenait également des prêts à la consommation auparavant radiés totalisant 12,4 M\$ et un engagement de la part de Mogo de commercialiser et de promouvoir easyfinancière auprès de ses membres actuels et éventuels. Outre l'acquisition du portefeuille de prêts, l'opération prévoyait la conclusion d'un partenariat de prêt de trois ans avec Mogo après une période d'essai réussie de cinq mois, qui a commencé en octobre 2019. Dans le cadre de cet arrangement, goeasy deviendra le fournisseur exclusif de Mogo pour tous les prêts à la consommation à risque.

Vente d'une participation minoritaire dans PayBright dans le cadre de la vente de PayBright à Affirm

En septembre 2019, goeasy a investi la somme de 34,3 M\$ en vue d'acquérir une participation minoritaire dans PayBright Inc. (« **PayBright** »). Le 3 décembre 2020, goeasy a annoncé la vente de sa participation minoritaire dans PayBright Inc. dans le cadre d'une opération visant la vente, par PayBright Inc., de la totalité de ses actions à Affirm Holdings Inc. (« **Affirm** »). Conformément aux modalités de la vente, goeasy a reçu (i) la somme totale de 23,0 M\$ en espèces, compte non tenu des frais non récurrents et des rajustements à la clôture, (ii) 655 416 actions ordinaires de Affirm, et (iii) 468 154 actions ordinaires de Affirm détenues en mains tierces et pouvant être confisquées si certains objectifs clés sur le plan des produits des activités ordinaires ne sont pas atteints par PayBright. Après la clôture de la vente le 1^{er} janvier 2021, Affirm a réalisé un premier appel public à l'épargne et ses actions se négocient désormais sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « **AFRM** ». goeasy poursuit son partenariat commercial avec Affirm depuis la clôture de la vente.

Changements au sein du conseil d'administration

Avec prise d'effet le 24 mars 2020, l'honorable James Moore a été nommé au conseil de goeasy. M. Moore, qui compte plus de 20 ans d'expérience dans la fonction publique et comme consultant et a reçu plusieurs honneurs, est un expert-conseil accompli en matière de relations gouvernementales.

Avec prise d'effet le 6 juillet 2020, Tara Deakin a été nommée au conseil de goeasy. M^{me} Deakin est une dirigeante talentueuse en ressources humaines comptant près de 20 ans d'expérience qu'elle a acquise en travaillant au sein de grands organismes chefs de file dans leur secteur. Elle est présentement vice-présidente directrice et chef des ressources humaines à Spin Master Ltd., société chef de file mondiale de divertissement pour enfants.

Changements au sein de l'équipe de direction de la Société

Avec prise d'effet le 15 juin 2020, Michael Eubanks a été nommé premier vice-président et chef de l'information de la Société. M. Eubanks compte plus de 24 ans d'expérience à des postes de haute direction liés aux technologies de l'information, expérience qu'il a acquise en travaillant pour la LCBO, la Société Canadian Tire et Best Buy International.

Avec prise d'effet le 14 septembre 2020, Farhan Ali Khan a été nommé premier vice-président, Développement de l'entreprise et relations avec les investisseurs de la Société. M. Ali Khan contribue à goeasy plus de 10 ans d'expérience des fusions et acquisitions, des services bancaires d'investissement et des marchés des capitaux acquise au fil des ans. Il était, jusqu'à tout récemment, directeur général des services de banque d'investissement au sein de RBC Marchés des Capitaux.

Remboursement par anticipation des débetures convertibles à 5,75 % en circulation

Le 31 juillet 2020, goeasy a remboursé par anticipation la totalité des débetures convertibles qui n'avaient pas encore été converties, conformément à l'avis de remboursement par anticipation émis le 29 juin 2020. La Société a remboursé un capital global de 2,4 M\$ des débetures qui n'avaient pas encore été converties, sur un capital global de 43,8 M\$ de débetures convertibles émises et en circulation. Environ 954 302 actions ordinaires ont été émises aux porteurs de débetures qui ont décidé de convertir leurs débetures.

Facilité de titrisation de 200 M\$

Le 10 décembre 2020, goeasy a mené à terme l'établissement d'une nouvelle facilité de titrisation sur stock renouvelable I de 200 M\$, qui a été montée et consentie par BNMF. La facilité de titrisation, d'une durée initiale de trois ans, sera garantie par des prêts à la consommation montés par la filiale en propriété exclusive de goeasy, easyfinancial Services Inc. L'intérêt sur les prélèvements aux termes de cette facilité de titrisation sera payable au CDOR à un mois majoré de 295 pdb.

FACTEURS DE RISQUE

Vue d'ensemble

Les activités de la Société sont exposées à divers risques commerciaux, d'exploitation, financiers et liés à la réglementation. Le programme de gestion global des risques de la Société repose sur l'imprévisibilité des marchés des capitaux et économiques et cherche à minimiser les effets défavorables potentiels sur le rendement financier de la Société. Le conseil a la responsabilité générale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la Société. Le comité de gouvernance, de mise en candidature et de gestion des risques du conseil examine annuellement le programme et les politiques de la Société sur la gestion des risques.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque découlant de modifications du contexte commercial, des changements fondamentaux de la demande pour les produits ou services de la Société, de la mise en œuvre incorrecte des décisions, de l'exécution de la stratégie de la Société ou d'une réaction inadéquate aux changements du contexte commercial, y compris les changements dans la concurrence et la réglementation.

La stratégie de croissance de la Société est axée sur les prêts à la consommation par le truchement de ses marques easyfinancière et LendCare. La capacité de la Société d'augmenter sa clientèle et ses produits des activités ordinaires est conditionnelle en partie à sa capacité d'obtenir des emplacements additionnels pour easyfinancière, de faire

croître son portefeuille de prêts à la consommation, d'atteindre les clients au moyen de nouveaux modes de distribution, de conclure et de maintenir des partenariats avec des commerçants pour LendCare, de développer et de lancer avec succès de nouveaux produits afin de combler la demande évolutive des clients, de financer la croissance à un coût raisonnable, de maintenir les niveaux de rentabilité au sein de l'entreprise mature easyhome et d'appliquer la stratégie avec efficacité et efficacité.

Une mauvaise exécution par la direction ou une réaction inadéquate aux changements dans le contexte commercial pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque de marché

Conjoncture macroéconomique

Certains changements dans la conjoncture macroéconomique, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société, peuvent avoir un effet négatif sur les clients de la Société et son rendement. Le principal secteur de clientèle de la Société est le consommateur à risque. Ces clients, dont l'argent et le crédit sont limités, sont touchés par une conjoncture macroéconomique défavorable comme le taux de chômage et/ou les coûts de la vie plus élevés, qui peuvent abaisser les taux de recouvrement de la Société et entraîner des taux plus élevés de radiations et nuire au rendement, à la situation financière et aux liquidités de la Société. La Société ne peut pas prédire l'effet que la conjoncture économique actuelle aura sur ses résultats futurs ni prédire le moment où la conjoncture économique changera.

Rien ne garantit que la conjoncture économique sera encore favorable pour l'entreprise de la Société ou que la demande pour des prêts ou que les taux de défaut de paiement par les consommateurs demeureront aux niveaux actuels. Une baisse de la demande pour des prêts aurait une incidence défavorable sur la croissance et les produits des activités ordinaires de la Société, tandis qu'une augmentation des taux de défaut de paiement par les consommateurs pourrait nuire à la capacité de la Société d'avoir accès à du capital, entraver la croissance de son portefeuille de prêts et avoir un effet négatif sur la rentabilité de la Société. N'importe laquelle de ces situations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les flux de trésorerie de la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte financière de la Société découlant de fluctuations défavorables des taux d'intérêt. La Société maintient des sources diversifiées de financement et elle recourt à des instruments financiers dérivés à titre de couvertures des flux de trésorerie afin de faciliter la gestion de la volatilité des taux d'intérêt.

Les billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté à 5,375 % échéant le 1^{er} décembre 2024 d'un capital de 550 M\$ US (les « **billets de 2024** ») et les billets de 2026 échéant le 1^{er} mai 2026 sont assortis de taux d'intérêt fixes.

Au 31 décembre 2022, la facilité de crédit renouvelable est assortie d'un taux d'intérêt variable fondé sur le taux des acceptations bancaires majoré de 225 pdb ou le taux préférentiel majoré de 75 pdb, au gré de la Société. La Société ne couvre pas les taux d'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable. Par conséquent, les fluctuations futures des taux d'intérêt se répercuteront sur les charges d'intérêts de la Société dans la mesure où des prélèvements sont effectués sur la facilité de crédit renouvelable à taux variable. Au 31 décembre 2022, la Société avait prélevé un montant de 150 M\$ sur sa facilité de crédit renouvelable de 270 M\$.

La facilité de titrisation sur stock renouvelable I est assortie d'un taux d'intérêt variable fondé sur le CDOR à un mois majoré de 185 pdb. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt en tant que couverture des flux de trésorerie afin de se protéger des variations des paiements d'intérêt futurs, aux termes desquels elle paie un taux fixe fondé sur la durée de vie moyenne pondérée des prêts titrisés et reçoit un taux variable équivalent au CDOR à un mois. Par

conséquent, chaque swap supplémentaire comporte une couverture qui permet de fixer les taux d'intérêt pour la durée de ce swap.

Au 31 décembre 2022, une portion de 93 % des emprunts de la Société portait intérêt à un taux fixe effectif en raison du type de dette et du swap de taux d'intérêt susmentionné à l'égard de la facilité de titrisation sur stock renouvelable I.

La Société ne peut prévoir l'incidence de l'évolution de la conjoncture économique sur ses résultats futurs, pas plus qu'elle ne peut prévoir l'horizon temporel des changements de taux d'intérêt

Risque de change

Les billets de 2024 et billets de 2026 sont libellés en dollars américains. Dans le cadre du placement de ces billets, la Société a conclu des swaps de devises afin de couvrir le risque de variation du taux de change pour le produit des placements ainsi que l'ensemble des paiements d'intérêts et de capital requis en vertu de ces billets, ce qui dans les faits fournit une couverture à l'égard de l'obligation. La couverture vise à correspondre aux obligations en matière de flux de trésorerie de la Société aux termes des billets à payer.

La Société se procure certaines marchandises et certains services aux États-Unis et, de ce fait, certaines de ses activités canadiennes ont des soldes de trésorerie et des soldes créditeurs libellés en dollars américains. La Société est donc exposée à la fois au risque de change et au risque de conversion. Bien que ses achats soient libellés en dollars américains, la Société, jusqu'à présent, a été en mesure de fixer le prix de ses opérations de location de manière à neutraliser l'incidence des fluctuations des devises sur ces achats. Cependant, en cas de changement subit du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, la Société pourrait ne pas être en mesure de faire payer les variations de coût des produits achetés à ses clients, ce qui pourrait nuire à sa performance financière.

Concurrence

La Société estime que la taille du marché canadien pour les prêts à la consommation à risque, à l'exclusion des prêts hypothécaires, s'élève à environ 193,6 G\$. À l'heure actuelle, une grande variété de participants du secteur répondent à la demande par les divers produits qu'ils offrent, qu'il s'agisse de prêts automobiles, de cartes de crédit, de prêts remboursables par versements, de programmes de financement au détail, de prêts aux petites entreprises et de prêts garantis par des immeubles. Généralement, les participants du secteur préfèrent se concentrer sur l'offre d'un seul produit au lieu de fournir aux consommateurs une panoplie de solutions. C'est ce qui explique la grande variété de fournisseurs actifs sur le marché.

La concurrence sur le marché du crédit à la consommation à risque s'exerce essentiellement sur le plan de l'accès, de la flexibilité et du coût (taux d'intérêt). Les consommateurs sont généralement en mesure de passer d'un type de produit de prêt à un autre offert sur le marché pour répondre à leurs besoins en fonction de ces différentes caractéristiques. La Société s'attend, dans un avenir prévisible, à ce que la concurrence autour des prêts à la consommation à risque au Canada demeure relativement stable. Les institutions financières traditionnelles afficheront vraisemblablement une moins grande tolérance au risque et délaisseront de plus en plus les prêts à risque, de sorte que les institutions financières régionales, comme les coopératives d'épargne et de crédit, les prêteurs sur salaire, les prêteurs sur plateforme de prêts et les prêteurs en ligne pourraient envisager de prendre de l'expansion sur ce marché.

De plus, la Société rivalise directement avec d'autres sociétés de location de marchandises sur le marché canadien. Parmi les autres facteurs qui peuvent nuire à la performance des activités de location, notons l'augmentation des ventes d'ameublement et d'appareils électroniques usagés en ligne et dans les magasins de détail qui offrent une option de financement à risque des achats au point de vente. D'autres concurrents, au pays et à l'étranger, pourraient faire surface, car les barrières à l'entrée sont relativement faibles.

La Société pourrait ne pas être en mesure de rivaliser efficacement avec les concurrents nouveaux et existants, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses produits et ses résultats d'exploitation. En outre, les investissements nécessaires pour s'adapter à l'évolution des conditions du marché peuvent avoir une incidence négative sur les activités et la situation financière de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte en cas de défaut de paiement d'un client ou d'une contrepartie.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des débiteurs, des prêts à la consommation et des biens loués en vertu de contrats de location de marchandises. La Société octroie des prêts à la consommation et loue des produits à des milliers de clients en vertu de politiques et de procédures qui visent à éliminer toute concentration du risque de crédit auprès d'une personne, d'une société ou d'une entité en particulier. La Société est exposée à un risque de crédit important étant donné les restrictions de crédit auxquelles sont assujettis nombre de ses clients, ainsi que dans les cas où ses politiques et procédures ne sont pas respectées.

Le risque de crédit lié aux prêts à la consommation de la Société octroyés est touché par les politiques de crédit et pratiques de prêt de la Société, qui sont supervisées par le comité du crédit de la Société, composé de membres de la haute direction. La qualité du crédit de chaque client est évaluée d'après un modèle de la solvabilité exclusif, et des limites de crédit sont établies pour chaque client en fonction de cette évaluation. La Société considère que la concentration du risque lié aux prêts à la consommation est faible étant donné que ses clients sont établis dans différents territoires et exercent leurs activités de façon distincte les uns des autres. La Société met constamment à jour ses modèles de souscription fondés sur la performance historique dégagée par des groupes de prêts à la consommation, lesquels orientent ses décisions de prêt. Si les données historiques utilisées pour élaborer ses modèles de souscription ne sont pas représentatives ou prédictives de la performance pouvant être dégagée par son portefeuille de prêts actuel, la Société pourrait voir ses pertes sur prêts augmenter.

La Société maintient une provision pour pertes de crédit conformément à l'IFRS 9 et comme il est décrit plus amplement dans les notes des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le processus d'établissement d'une provision pour pertes sur prêts est un élément essentiel des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société et repose sur des données historiques, la santé et la qualité sous-jacentes du portefeuille de prêts à la consommation à un moment donné, ainsi que sur des indicateurs prospectifs. Si les données utilisées pour constituer sa provision pour pertes de crédit ne sont pas représentatives ou prédictives de la performance pouvant être dégagée par son portefeuille de prêts actuel, la Société pourrait subir des pertes sur prêts plus élevées que le montant comptabilisé aux états financiers consolidés.

La Société ne peut garantir que les arriérés et les pertes correspondront à ceux enregistrés par le passé et il se pourrait que ceux-ci augmentent considérablement et aient une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Société.

Le risque de crédit lié aux biens loués aux clients découle de la possibilité que les clients ne s'acquittent pas des paiements convenus ou qu'ils ne retournent pas les biens loués. La Société a mis en place un processus de recouvrement normalisé en cas de défaut de paiement, lequel comprend la récupération du bien loué si des modalités de paiement acceptables ne peuvent être établies avec le client, étant donné que la Société demeure propriétaire des biens loués jusqu'à ce que les options de paiement soient exercées.

Dans le cas des débiteurs de tiers, le risque de crédit correspond à la possibilité de défaut à l'égard des montants dus à la Société. La Société traite avec des sociétés crédibles, effectue des évaluations de crédit continues des contreparties et des consommateurs et établit une provision pour montants irrécouvrables lorsqu'elle le juge approprié.

La Société a mis sur pied un comité du crédit et établi des processus et des procédures pour repérer, mesurer, surveiller et atténuer les risques de crédit importants. Toutefois, si ces risques ne sont pas relevés ou ne sont pas

éliminés rapidement ou de façon adéquate par la haute direction, la Société et sa situation financière pourraient en subir les conséquences.

Risque de liquidité et de financement

Risque de liquidité

La Société a obtenu son financement de sources variées, dont la facilité de crédit renouvelable, les facilités de titrisation sur stock renouvelables, les billets de 2024 et billets de 2026 et les placements publics de titres de capitaux propres. L'accès à des fonds additionnels dépendra de plusieurs facteurs, dont la disponibilité du crédit pour le secteur des services financiers et la performance financière et les notations de crédit de la Société.

La Société a annoncé publiquement son intention d'élargir considérablement ses activités de prêt à la consommation. Pour y parvenir, elle aura besoin de fonds additionnels, qu'elle pourrait obtenir de sources variées, notamment des titres d'emprunt ou de capitaux propres. Toutefois, rien ne garantit que des fonds additionnels seront disponibles lorsqu'elle en aura besoin ou qu'elle pourra s'en procurer à des conditions qui lui sont favorables. L'impossibilité d'avoir accès à des sources de financement suffisantes, ou d'y avoir accès à des conditions favorables, pourrait nuire à la structure du capital de la Société et à sa capacité de répondre à ses besoins opérationnels et de satisfaire à ses obligations financières. Si des fonds additionnels sont recueillis par l'émission de titres de capitaux propres, cela pourrait diluer l'avoir des actionnaires.

Le risque de liquidité est le risque que la situation financière de la Société soit minée par son incapacité à satisfaire à ses obligations de financement et à soutenir sa croissance. La Société gère son capital de façon à préserver sa capacité de poursuivre ses activités et à dégager un rendement adéquat pour ses actionnaires grâce à la plus-value de ses actions et à la distribution de dividendes. La structure du capital de la Société se compose de la dette externe et des capitaux propres, constitués du capital social, du surplus d'apport et des résultats non distribués.

Les facilités d'emprunt de la Société doivent être renouvelées périodiquement. Ces facilités sont assorties de restrictions quant à la capacité de la Société, entre autres, de verser des dividendes, de vendre ou de transférer des actifs, de contracter des emprunts additionnels, de rembourser d'autres emprunts, de procéder à certains investissements ou à certaines acquisitions, de racheter des actions et d'entreprendre des activités commerciales différentes. Les facilités contiennent aussi quelques clauses restrictives qui obligent la Société à maintenir certains ratios financiers. Tout manquement à ces clauses restrictives pourrait entraîner un cas de défaut aux termes de ces facilités et amener les prêteurs à déclarer que tous les fonds empruntés sont immédiatement exigibles. Une telle situation pourrait nuire considérablement à la situation financière, à la liquidité et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société a toujours pu renouveler et augmenter ses facilités de crédit par le passé pour répondre aux besoins de ses activités de prêt à la consommation en croissance. Si la Société ne parvient pas à renouveler ces facilités à des conditions acceptables lorsqu'elles viennent à échéance, cela pourrait nuire gravement à sa situation financière, à ses liquidités et à ses résultats d'exploitation.

La Société a consolidé les relations qu'elle entretient avec ses partenaires bancaires et diversifié ses sources de financement au fil des ans. En 2022, de grandes banques canadiennes se sont ajoutées au syndicat de prêteurs dans le cadre de la facilité de titrisation sur stock renouvelable I, et la Société a obtenu la facilité de titrisation sur stock renouvelable II auprès de l'un de ses importants partenaires bancaires. La Société a également élargi le syndicat de banques dans le cadre de sa facilité de crédit renouvelable. Si la Société est incapable de renouveler ces facilités selon des modalités acceptables à mesure qu'elles arrivent à échéance, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

Service de la dette

La capacité de la Société à effectuer les versements prévus sur sa dette ou à refinancer celle-ci dépend de sa situation financière et de son rendement d'exploitation, qui sont assujettis à des facteurs indépendants de sa volonté. La

Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour lui permettre de rembourser le capital et les intérêts sur sa dette.

Si les flux de trésorerie et les sources de financement sont insuffisants pour financer le service de la dette, la Société pourrait avoir d'importants problèmes de liquidités et être forcée de réduire ou de reporter des investissements et des dépenses d'investissement, de céder des activités ou des actifs importants, de réduire ses plans de croissance, de chercher du nouveau financement au moyen de titres d'emprunt ou de capitaux propres, ou encore de restructurer ou de refinancer sa dette. La Société pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre ces mesures de rechange ou de les mettre en œuvre selon des modalités raisonnables sur le plan commercial. Même si elle y parvient, ces mesures de rechange ne garantissent pas que la Société pourra assurer le service de sa dette selon le calendrier prévu. Les conventions de crédit de la Société limitent sa capacité à céder des actifs et à utiliser le produit de ces cessions et pourraient également restreindre sa capacité à obtenir du financement par emprunt ou par capitaux propres et à utiliser ce financement pour rembourser d'autres dettes lorsqu'elles viennent à échéance. La Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ces cessions ou de tirer un produit suffisant pour respecter des obligations au titre du service de la dette lorsqu'elles deviennent exigibles.

Une incapacité de la Société de générer des flux de trésorerie ou de générer des flux de trésorerie suffisants pour respecter ses obligations en vertu de la dette ou pour refinancer celle-ci selon des modalités raisonnables sur le plan commercial aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. L'incapacité de la Société de respecter ses obligations au titre de la dette pourrait mener à une situation de défaut aux termes de ses conventions de prêt. Dans l'éventualité d'un tel défaut, les porteurs des dettes pourraient déclarer que tous les fonds empruntés sont immédiatement exigibles, de même que les intérêts courus et impayés, et la Société pourrait, parmi les autres recours à sa disposition, être forcée de se mettre en situation de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation. Si le rendement d'exploitation de la Société se détériore, elle pourrait tenter d'obtenir des renonciations des porteurs de dettes afin d'éviter un défaut à l'égard des instruments liés à cette dette. Si la Société ne respecte pas les clauses restrictives associées à sa dette, elle pourrait être dans l'impossibilité d'obtenir une renonciation des porteurs ou d'en obtenir une selon des modalités acceptables pour la Société. Dans une telle situation, la Société se retrouverait en situation de défaut et les porteurs de dettes pourraient exercer leurs droits comme il est décrit précédemment, de sorte que la Société pourrait, parmi les autres recours à sa disposition, être forcée de se mettre en situation de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation. Un défaut aux termes des conventions régissant certaines des dettes existantes ou futures de la Société et les recours que pourraient exercer les porteurs de telles dettes pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'incapacité de rembourser le capital ou les intérêts sur la dette.

Clauses restrictives sur la dette

Les conventions régissant les facilités de crédit de la Société renferment des clauses restrictives qui pourraient limiter son pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne certaines questions commerciales. Ces clauses pourraient prévoir d'importantes restrictions quant à, notamment, la capacité de la Société de créer des privilèges ou d'autres charges, de verser des distributions, d'effectuer d'autres versements ou investissements, de contracter d'autres prêts ou de donner des garanties, et de vendre ou autrement céder des actifs. En outre, les conventions régissant les facilités de crédit de la Société pourraient renfermer des clauses restrictives qui obligent la Société à respecter certains ratios et critères financiers.

Si la Société n'est pas en mesure de respecter les ratios financiers aux termes de la convention régissant ses facilités de crédit, elle ne pourra pas contracter d'emprunt aux termes des facilités de crédit tant que ce défaut n'aura pas été corrigé ou fait l'objet d'une renonciation. En outre, un tel manquement pourrait constituer un cas de défaut aux termes des conventions de prêts de la Société donnant droit aux prêteurs d'avancer l'échéance du remboursement de la dette en question à moins qu'un tel cas de défaut ne soit corrigé tel que requis par la convention. La capacité de la Société à respecter ces clauses au cours de périodes à venir dépendra de son rendement financier et de ses résultats d'exploitation continus, qui eux seront soumis à la conjoncture économique et aux facteurs financiers, commerciaux et concurrentiels, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté.

Les restrictions prévues par les conventions régissant les facilités de crédit de la Société pourraient limiter la capacité de la Société de prendre des mesures, qui selon elle, seraient dans l'intérêt de son entreprise et faire en sorte qu'il soit difficile pour la Société d'exécuter avec succès sa stratégie d'affaires ou de livrer une concurrence efficace aux sociétés qui ne sont pas assujetties à de telles restrictions. La Société pourrait également contracter des obligations futures au titre de la dette l'assujettissant à des clauses restrictives supplémentaires qui pourraient nuire à sa souplesse financière et opérationnelle.

Des conditions économiques, financières et sectorielles indépendantes de la volonté de la Société pourraient nuire à sa capacité de respecter les clauses et restrictions stipulées dans la convention régissant ses facilités de crédit. La violation de l'une ou l'autre de ces clauses ou restrictions pourrait entraîner un défaut en vertu des conventions, ce qui permettrait aux prêteurs de déclarer que tous les fonds empruntés sont immédiatement exigibles (y compris de résilier toute entente de couverture en cours), de même que les intérêts courus et impayés, ou donnerait lieu à un défaut de paiement croisé à l'égard d'autres dettes de la Société. Si la Société n'est pas en mesure de rembourser sa dette garantie, les prêteurs pourraient réaliser les sûretés accordées en garantie de la dette, ce qui est susceptible d'avoir de sérieuses conséquences sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société et pourrait mener à sa faillite ou à son insolvabilité.

Notations de crédit

La Société a reçu des notations de crédit à l'égard des billets de 2024 et billets de 2026 qu'elle a émis. Toute notation de crédit attribuée aux billets de 2024 et aux billets de 2026 constitue une évaluation de la capacité de la Société de payer ses obligations. La Société n'est pas tenue de maintenir quelque notation que ce soit auprès des agences d'évaluation du crédit et rien ne garantit qu'une notation de crédit attribuée aux billets de 2024 et de 2026 sera maintenue pour une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée à la baisse ou retirée complètement par l'agence d'évaluation du crédit. La révision à la baisse ou le retrait d'une notation de crédit attribuée aux billets de 2024 et aux billets de 2026 ou le fait de ne pas maintenir une telle notation pourrait avoir un effet défavorable sur le cours ou la valeur des billets de 2024 et billets de 2026 ainsi que sur leur liquidité, ce qui, en outre, rendrait probablement plus difficile ou plus coûteux pour la Société d'obtenir du financement additionnel pour rembourser ses dettes futures.

Volatilité du cours des actions

Le cours des actions ordinaires, comme celui d'autres sociétés ouvertes, a fait l'objet d'importantes fluctuations en réponse à de nombreux facteurs, notamment les importantes fluctuations de l'offre de crédit dans le monde, les variations du rendement macroéconomique en raison de la volatilité des cours du pétrole et des catastrophes naturelles imprévues, les préoccupations concernant l'économie mondiale et la possibilité d'une récession, les chocs économiques, de même que les variations des résultats financiers annuels ou trimestriels de la Société, le moment des annonces des acquisitions ou des opérations importantes par la Société ou ses concurrents, d'autres conditions de l'économie en général ou de l'industrie en particulier, les modifications apportées aux lois et règlements applicables et à d'autres facteurs. De plus, de temps à autre, les marchés boursiers connaissent une volatilité importante des cours et du volume qui peut influencer sur le cours des actions ordinaires pour des raisons non liées au rendement de la Société. Aucune prédiction ne peut être faite quant à l'effet, s'il y a lieu, que les ventes futures d'actions ordinaires ou la disponibilité d'actions aux fins de ventes futures (y compris les actions à émettre à l'exercice d'options d'achat d'actions) auront sur le cours des actions ordinaires en vigueur de temps à autre. Les ventes de quantités importantes de telles actions ou l'impression que de telles ventes pourraient se produire pourraient faire baisser le cours des actions ordinaires. Des changements importants dans le cours des actions pourraient compromettre la capacité par la Société d'amasser du capital de croissance au moyen d'un placement en actions sans dilution importante pour les actionnaires actuels.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel, inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte découlant d'événements externes, du comportement humain (dont les erreurs et les fraudes, le non-respect des politiques et procédures prescrites ou d'autres comportements inappropriés) ou l'insuffisance ou la défaillance de processus, de procédures

ou de contrôles. Il peut s'ensuivre des pertes financières, une perte de notoriété, l'affaiblissement de la position concurrentielle ou des sanctions civiles et réglementaires. Bien qu'il soit impossible d'éliminer les risques opérationnels, la Société prend des mesures raisonnables pour atténuer ces risques, par la mise en place d'un système de surveillance, de politiques, de procédures et de contrôles internes.

Dépendance envers des membres clés du personnel

L'un des importants facteurs limitatifs du rendement de la Société et de ses plans d'expansion sera l'embauche et la fidélisation des personnes les plus compétentes pour le travail. Au cours des dernières années, la Société a amélioré ses compétences en embauche et ses programmes de formation.

Notamment, la Société dépend des capacités, de l'expérience et des efforts de son équipe de la haute direction et d'autres employés clés. La perte de ces personnes sans remplaçants adéquats pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise et ses activités.

Par suite de sa stratégie de croissance et de son roulement relativement élevé d'employés au niveau des magasins et des succursales, la Société a besoin d'un nombre croissant de directeurs qualifiés et d'autres membres du personnel des magasins ou des succursales pour exploiter avec succès son réseau de succursales et de magasins. Ce personnel est en demande, et rien ne garantit que la Société réussira à attirer et à conserver le personnel dont elle pourrait avoir besoin. Si la Société est incapable d'attirer et de conserver du personnel qualifié ou si les coûts pour le faire augmentent considérablement, ses activités en seront gravement affectées.

Risque lié à l'impartition

La Société confie certaines fonctions commerciales à des fournisseurs de services tiers, ce qui a pour effet de rendre son exploitation plus complexe et de réduire l'emprise qu'elle peut exercer. La Société dépend de ces fournisseurs de services pour la prestation de services et l'offre d'un soutien de qualité supérieure et, par conséquent, elle est exposée aux risques que les services qui sont fournis soient inadéquats ou ne soient pas fournis au moment opportun. De plus, si les ententes d'impartition n'étaient pas renouvelées ou étaient résiliées ou si les services qui sont fournis à la Société devaient être interrompus, la Société serait obligée d'obtenir ces services auprès d'un autre fournisseur. La Société pourrait ne pas réussir à remplacer ces fournisseurs ou pourrait ne pas pouvoir le faire immédiatement, ou pourrait ne pas parvenir à conclure une entente similaire avec un autre fournisseur à des conditions qu'elle juge favorables ou au moment opportun. La Société pourrait, dans l'avenir, impartir d'autres fonctions commerciales. Si un ou plusieurs de ces risques liés à l'impartition devaient se matérialiser, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque de fraude

Les inconduites des employés et des clients pourraient exposer la Société à des pertes financières ou à l'imposition de sanctions par les organismes de réglementation et ternir sa réputation. Une inconduite des employés de la Société vise notamment le fait de cacher des activités non autorisées, l'exercice d'activités inappropriées ou non autorisées pour le compte de clients ou l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels. Il n'est pas toujours possible d'éviter les erreurs ou les inconduites des employés, et les précautions que la Société prend pour prévenir et détecter ces activités pourraient ne pas être efficaces dans tous les cas. Les erreurs des employés pourraient également exposer la Société à des réclamations financières fondées sur la négligence.

Si les contrôles internes de la Société ne parviennent pas à prévenir ou à détecter une erreur ou une inconduite, ou si une perte subie à la suite d'une erreur ou d'une inconduite n'est pas assurée, ou si le montant de la perte est supérieur aux montants de garantie applicables ou si une demande de souscription d'assurance est refusée ou si aucune assurance ne peut être souscrite, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque lié à la technologie

La Société dépend du bon fonctionnement ininterrompu de son système informatique, de son système Internet et de son système de traitement des données. La défaillance de ces systèmes pourrait interrompre les activités de la Société ou nuire de façon importante à la capacité par la Société de conclure de nouvelles locations ou opérations de prêt et de servir ou de recouvrer les comptes clients. Même si la Société a des plans élaborés en matière de sécurité des technologies de l'information et de reprise des activités après une catastrophe, une telle défaillance, le cas échéant, pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Atteinte à la sécurité de l'information

Les activités de la Société dépendent fortement du traitement, du stockage et de la transmission sécuritaires de renseignements, notamment de renseignements confidentiels et sensibles des clients, par l'intermédiaire de son réseau de technologies de l'information. Mentionnons parmi les autres risques le recours par la Société à des tiers fournisseurs ayant accès à son réseau, ce qui pourrait augmenter le risque d'atteinte à la cybersécurité. Les atteintes par des tiers ou des niveaux inadéquats d'expertise et de protection en matière de cybersécurité pourraient exposer la Société, directement ou indirectement, à des atteintes à la sécurité.

Une atteinte à la sécurité de l'information, l'accès non autorisé à celle-ci, un virus informatique ou une autre forme d'attaque malicieuse sur celle-ci pourrait compromettre des renseignements confidentiels ou sensibles sur les clients ou les employés, détruire ou corrompre des données, ternir la réputation de la Société de manière à miner la confiance des clients et des investisseurs, perturber la gestion des relations avec les clients ou empêcher la Société de créer, de traiter et de servir ses portefeuilles de locations ou de prêts, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Pour atténuer le risque d'atteinte à la sécurité de l'information, la Société l'évalue régulièrement, a en place un plan de reprise des activités après une catastrophe et a mis en œuvre des contrôles raisonnables concernant l'accès non autorisé. Le réseau de magasins et les bureaux administratifs de la Société, y compris les activités centralisées, prennent des mesures raisonnables pour assurer la sécurité de ses systèmes d'information (y compris contre les cyberattaques). Le chef de l'information de la Société supervise la sécurité de l'information. Toutefois, une telle cyberattaque ou atteinte à la sécurité des données pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société ainsi que sur sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

Réglementation sur la protection des renseignements personnels, la sécurité de l'information et la protection des données

La Société est assujettie à diverses lois sur la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information et prend des mesures raisonnables pour garantir la conformité à toutes les exigences. Les législateurs et les organismes de réglementation adoptent de plus en plus de nouvelles lois sur la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information, lois qui pourraient faire augmenter le coût de conformité pour la Société. La Société a pris des mesures raisonnables pour protéger ses données et celles de ses clients, mais une atteinte à la sécurité de l'information de la Société pourrait ternir la réputation de celle-ci et entraîner des amendes ou des sanctions pour elle de la part des organismes gouvernementaux ou des organismes de réglementation.

Processus et procédures de gestion des risques

La Société a constitué un comité de surveillance des risques et a créé des processus et des procédures courants et continus pour relever, évaluer, surveiller et atténuer les risques importants pour l'organisation. Toutefois, dans la mesure où de tels risques ne sont pas relevés ou ne sont pas abordés adéquatement ou rapidement par la direction, la Société pourrait en subir des effets défavorables.

Risque de conformité

Contrôles internes sur l'information financière

La conception efficace de contrôles internes sur l'information financière est essentielle pour que la Société prévienne et détecte la fraude ou les erreurs importantes qui se sont produites. La Société est aussi tenue de se conformer à l'Annexe 52-109A2 *Attestation des documents intermédiaires* et à l'Annexe 52-109A1 *Attestation des documents annuels* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui obligent le chef de la direction et le chef des finances de la Société à présenter des attestations de conformité trimestrielles et annuelles. La Société et sa direction ont pris des mesures raisonnables pour garantir que des contrôles internes adéquats sur l'information financière soient en place. Toutefois, il se pourrait qu'une fraude ou une erreur grave ne soit pas repérée et nuise de façon importante à la Société.

Réglementation gouvernementale et conformité

La Société prend des mesures raisonnables pour assurer la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques réglementaires applicables. Le défaut de se conformer à ces lois, règlements et politiques réglementaires pourrait entraîner des sanctions, des amendes ou d'autres règlements susceptibles de nuire autant à ses bénéfices qu'à sa réputation. Les modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques réglementaires pourraient aussi influencer sur les paramètres économiques des entreprises de location de marchandises et de prêts à la consommation de la Société, notamment la possibilité de vente ou le prix de certains produits accessoires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

L'article 347 du Code criminel interdit l'imposition d'un taux d'intérêt annuel effectif supérieur à 60 % pour une convention ou une entente visant l'octroi de crédit. La Société croit qu'easyfinancière est assujettie à l'article 347 du Code criminel et, par conséquent, elle suit de près toute activité législative dans ce domaine. L'application d'exigences supplémentaires en matière de capital ou une réduction du coût maximal d'emprunt pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société. Certaines provinces ont adopté des règlements portant sur l'octroi de crédit à coût élevé, mais ceux-ci n'ont pas d'incidence importante sur les activités de la Société.

La haute direction de la Société est d'avis que son entreprise de location de marchandises ne comporte pas l'octroi de crédit, mais il pourrait être établi que certains aspects de l'entreprise de location de marchandises d'easyhome sont assujettis au Code criminel. La Société a mis en œuvre des mesures pour garantir que l'ensemble des frais de tout genre prévus par sa convention de location de marchandises n'est pas supérieur au taux d'intérêt maximal permis par la loi. Si des aspects de l'entreprise d'easyhome sont assujettis au Code criminel, et si la Société ne s'est pas conformée aux exigences du Code criminel, la Société pourrait être visée par 1) des actions civiles pour annulation de contrat, pour remise d'une partie ou de la totalité des paiements effectués par des clients et pour dommages-intérêts et/ou 2) par une poursuite criminelle pour violation du Code criminel, dont l'issue pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

De nombreuses lois et de nombreux règlements connexes sur la protection du consommateur imposent d'importantes obligations aux prêteurs dans le domaine du crédit à la consommation, y compris la location et les prêts. En outre, les lois fédérales et provinciales imposent des restrictions aux opérations de consommation et obligent la divulgation dans le contrat de renseignements relatifs au coût d'emprunt et à d'autres questions. Ces obligations imposent une responsabilité légale aux créanciers qui font défaut de se conformer à leurs dispositions.

easyfinancière est assujettie aux exigences en matière de capital réglementaire minimal à l'égard de ses activités en Saskatchewan. Sinon, la Société exerce ses activités dans un contexte non réglementé en ce qui concerne les exigences en matière de capital.

Normes comptables

La Société pourrait, de temps à autre, être assujettie à des modifications apportées aux normes comptables émises par les organismes qui établissent ces normes, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société, entraîner une diminution de la rentabilité qu'elle comptabilise et modifier le calcul de mesures financières au titre de ses engagements.

Risque juridique et lié à la réputation

Réputation

La Société compte énormément sur sa réputation pour attirer des clients sur sa plateforme, encourager les clients existants à contracter de nouveaux prêts avec elle, embaucher les meilleurs employés et obtenir du financement pour faciliter la croissance de son entreprise. La Société estime que sa réputation est bonne et qu'elle offre aux clients une expérience de qualité supérieure, mais rien ne garantit que la Société continuera à maintenir de bonnes relations avec les clients ou à éviter la publicité négative.

Au cours des dernières années, des groupes de défense des droits des consommateurs et certains reportages dans les médias ont milité en faveur de la prise de mesures par les gouvernements afin d'imposer des restrictions importantes sur les prêts à la consommation qui ne sont pas consentis par des banques ou de les interdire, sans faire de distinction appropriée entre les prêts sur salaire et les prêts à risque. Ces groupes de défense des droits des consommateurs et ces reportages dans les médias s'intéressent généralement au taux annuel qui est demandé pour ce type de prêts à la consommation, qui se compare défavorablement au taux d'intérêt que les banques demandent habituellement aux consommateurs ayant de bons antécédents de crédit. Les frais de financement que la Société demande peuvent entraîner de la publicité dans les médias à l'égard de l'industrie et être perçus comme prêtant à la controverse. L'acceptation par les clients des taux d'intérêt que la Société exige sur ses prêts à la consommation pourrait avoir une incidence sur le taux de croissance futur. De plus, l'acceptation par les législateurs et les organismes de réglementation de la caractérisation négative qui est associée à ces types de prêts pourrait faire en sorte que la Société devienne assujettie à des lois et à des règlements applicables aux prêts à la consommation qui sont plus restrictifs, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

La capacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients dépend en grande partie des perceptions externes à l'égard du niveau de service qu'elle offre, de sa fiabilité, de sa situation financière ou d'autres qualités subjectives. Des perceptions ou de la publicité négatives à l'égard de ces questions, même si elles sont liées à des incidents qui semblent isolés, ou même si elles concernent des pratiques qui ne sont pas liées aux prêts à court terme, comme le recouvrement de dettes, pourraient miner la confiance des clients existants et potentiels et ternir la réputation de la Société. La Société aurait alors de la difficulté à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, la demande pour ses produits baisserait considérablement et la Société ferait l'objet d'une plus grande surveillance de la part des organismes de réglementation. Or toutes ces situations auraient une incidence défavorable importante sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ainsi que sur sa capacité à mobiliser du capital de croissance ou à générer des flux de trésorerie.

Litiges

De temps à autre et dans le cours normal des activités, la Société peut être partie à des litiges importants ou être visée par des mesures réglementaires. Rien ne garantit qu'un litige auquel la Société devient partie ou que les mesures réglementaires par lesquelles elle pourrait être visée à l'avenir n'aient pas d'effet défavorable important sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Des poursuites ou des mesures réglementaires pourraient obliger la Société à engager des dépenses importantes, susciter de la publicité négative et porter considérablement atteinte à l'entreprise de la Société, l'obliger à cesser d'exercer ses activités dans un ou plusieurs territoires ou faire en sorte qu'elle cesse d'offrir un ou plusieurs de ses produits.

La Société est également susceptible de faire l'objet de litiges et de communications avec des organismes de réglementation dans l'avenir. Le règlement d'un litige ou de procédures réglementaires futurs ou en cours, ou une décision ou un jugement rendu dans le cadre d'un tel litige ou de telles procédures réglementaires, qui est défavorable pour la Société ou un autre prêteur pourrait obliger la Société à rembourser les frais et/ou l'intérêt qu'elle a perçus, à renoncer au recouvrement du capital de certains prêts, à payer des dommages-intérêts ou des sanctions pécuniaires et/ou à modifier ses activités ou à y mettre fin dans certains territoires. Ces poursuites ou ces procédures réglementaires, même si la Société obtient gain de cause, pourraient obliger la direction de la Société à consacrer beaucoup de temps et d'attention à la défense de la Société et nécessiter l'engagement de sommes importantes au titre des honoraires et des frais juridiques et d'autres frais connexes.

Risque d'assurance

Les polices d'assurance de la Société peuvent ne pas couvrir de façon exhaustive tous les risques et toutes les responsabilités, étant donné qu'une couverture suffisante peut ne pas être disponible (ou ne pas couvrir adéquatement toutes les pertes), ou que la Société peut choisir de ne pas s'assurer contre certains risques. Elle peut choisir de ne pas le faire, par exemple, lorsqu'elle juge que les primes applicables sont excessives par rapport aux risques et aux avantages perçus potentiels. Par conséquent, la Société peut être tenue responsable de réclamations importantes qui excéderaient ses limites de couverture d'assurance et qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur son rendement financier et sur sa réputation. En outre, toute réclamation importante dans le cadre de telles polices peut entraîner une augmentation des primes lors du renouvellement et/ou des exclusions supplémentaires aux conditions des futures polices. Si l'assurance (y compris la cyberassurance) n'est pas disponible pour couvrir une réclamation ou si le montant d'une réclamation dépasse les limites de la police, la Société sera exposée aux répercussions financières de l'événement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'entreprise, le rendement financier et les activités de la Société.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et en un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries, les attributs de chaque série étant établis par le conseil. Le capital-actions émis et en circulation de la Société au 31 décembre 2022 consistait en 16 444 626 actions ordinaires.

En décembre 2002, les statuts de la Société ont été modifiés de manière à créer la première série d'actions privilégiées. En 2003, ces actions privilégiées ont été rachetées et, au 31 décembre 2022, il n'y avait aucune action privilégiée en circulation.

Actions ordinaires

Voici un sommaire des principaux attributs des actions ordinaires.

Droits de vote

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et d'assister à ces assemblées. Chaque action ordinaire confère le droit à une voix à toute assemblée, à l'exception d'une assemblée à laquelle seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série déterminée d'actions de la Société ont le droit de voter séparément à titre de porteurs de titres de cette catégorie ou série.

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir au prorata les dividendes qui pourront être déclarés par le conseil de la Société, au moyen des fonds légalement disponibles à cette fin, sous réserve des droits préférentiels des actions de rang supérieur aux actions ordinaires de la Société quant au versement des dividendes.

Droits en cas de dissolution

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société ou de toute autre répartition de son actif entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les porteurs des actions ordinaires auront le droit de recevoir au prorata le reliquat de l'actif de la Société restant après le règlement de toutes les dettes de la Société, sous réserve des droits préférentiels des actions de rang supérieur aux actions ordinaires quant à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Société.

Droits préférentiels de souscription et droits de conversion

Aucun droit préférentiel de souscription ni aucun droit de conversion n'est rattaché aux actions ordinaires, et lorsque celles-ci seront entièrement libérées, elles ne feront l'objet d'aucun appel ou appel de fonds subséquent. Aucune autre catégorie d'actions avec droit de vote ne peut être créée sans l'approbation des porteurs d'actions ordinaires votant séparément en tant que porteurs de titres d'une catégorie.

Actions privilégiées

Voici un sommaire des principaux attributs des actions privilégiées autorisées, dont aucune n'est en circulation.

Émission en une ou plusieurs séries

Le conseil peut autoriser l'émission d'actions privilégiées en tout temps en une ou plusieurs séries. Avant l'émission d'une action d'une série donnée, le conseil fixe le nombre d'actions et cette série et établit, sous réserve des restrictions énoncées dans les statuts, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent aux actions de cette série.

Rang

Les droits, les privilèges, les restrictions ou les conditions rattachés aux actions privilégiées d'une série ne doivent pas lui attribuer priorité de rang en ce qui a trait aux dividendes ou au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société, sur les autres séries d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées ont un rang supérieur à celui des actions ordinaires et des autres actions d'une autre catégorie de la Société de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et/ou au remboursement du capital au partage de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société ou de toute autre répartition de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires selon ce que le conseil d'administration de la Société décide lorsqu'il détermine le nombre et la désignation de la série d'actions privilégiées ainsi que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions se rattachant à cette série.

Si le montant des dividendes cumulatifs, qu'ils soient déclarés ou non, ou des dividendes non cumulatifs déclarés ou encore des sommes payables au titre d'un remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de la Société à l'égard d'une série d'actions privilégiées n'est pas versé intégralement, les actions privilégiées de toutes les séries participent au prorata à l'égard de tous les dividendes cumulatifs accumulés, qu'ils soient déclarés ou non, et de tous les dividendes non cumulatifs déclarés et à l'égard des sommes payables au titre du remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de la Société; toutefois, si l'actif est insuffisant pour régler intégralement l'ensemble de ces créances de la manière susmentionnée, les créances des porteurs d'actions privilégiées quant aux sommes payables au titre du remboursement du capital seront payées et réglées en priorité, et le reste de l'actif sera ensuite affecté au paiement et au règlement des créances au titre des dividendes.

Droits de vote

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société, ni d'assister ou de voter à ces assemblées. Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société convoquée aux fins d'autoriser la

dissolution de la Société ou la vente, la location ou l'échange de la totalité ou de la quasi-totalité des biens de la Société sauf dans le cours normal des activités.

Modifications

Les droits, les privilèges, les restrictions ou les conditions rattachés aux actions privilégiées, en tant que catégorie, ne peuvent être modifiés en totalité ou en partie sans l'approbation préalable d'au moins les deux tiers des porteurs d'actions privilégiées présents (en personne ou par procuration) à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées dûment convoquée à ces fins et toute autre approbation requise par la loi.

Billets de 2026

Les billets de 2026 ont été émis aux termes d'un acte de fiducie intervenu en date du 29 avril 2021 entre la Société et Deutsche Bank Trust Company, en sa qualité de fiduciaire. Le texte qui suit est une description des modalités des billets de 2026. Le sommaire suivant de certaines dispositions des billets de 2026 est assujéti aux dispositions des billets de 2026 et doit être lu entièrement sous réserve du texte intégral de celles-ci.

Les billets de 2026 portent intérêt au taux annuel de 4,375 %, cet intérêt étant payable semestriellement le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à compter du 1^{er} novembre 2021, et viennent à échéance le 1^{er} mai 2026.

Les billets de 2026 sont assujétis à certaines modalités en matière de remboursement anticipé : (i) jusqu'au 1^{er} mai 2023, tous les billets de 2026 pourront être remboursés par anticipation à la valeur nominale, majorée d'une prime et de l'intérêt couru et impayé ou, si le produit est acquis dans le cadre d'un placement de titres de capitaux propres, jusqu'à 40 % des billets de 2026 (y compris les ajouts futurs) pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 104,375 %, majoré de l'intérêt couru et impayé; (ii) du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, tous les billets de 2026 pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 102,188 %, majoré de l'intérêt couru et impayé; (iii) du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, tous les billets de 2026 pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 101,094 %, majoré de l'intérêt couru et impayé, et (iv) à compter du 1^{er} mai 2025, les billets de 2026 pourront être remboursés par anticipation à la valeur nominale, majorée de l'intérêt couru et impayé.

Si la Société connaît certains types de changements de contrôle, goeasy sera tenue de racheter les billets de 2026 auprès des porteurs à un prix de rachat correspondant à 101 % de leur capital, majoré de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

Les billets de 2026 constituent des obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté de la Société et (i) seront de rang égal quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes non subordonnées en cours et futures de la Société; (ii) seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes subordonnées en cours et futures de la Société; (iii) seront subordonnées, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures assorties d'une sûreté de la Société, jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces dettes, y compris la dette de la Société aux termes de la facilité de crédit; et (iv) seront subordonnées, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures et aux autres passifs, y compris les dettes fournisseurs, des filiales de la Société qui ne garantissent pas les billets de 2026.

Les obligations qui incombent à la Société aux termes des billets de 2026 sont garanties entièrement, sans condition, solidairement et sur une base non assortie d'une sûreté, de rang supérieur, par chacune des filiales assujéties à des restrictions (*Restricted Subsidiaries*) qui garantissent les obligations de la Société aux termes de la facilité de crédit, sous réserve de certaines exceptions. Les garanties accordées à l'égard des billets (*Note Guarantees*) seront des obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté de chacune des cautions (*Guarantors*) et seront de rang égal quant au droit de paiement à toutes les dettes non subordonnées en cours et futures de chacune des cautions et seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes subordonnées futures des cautions. Les garanties accordées à l'égard des billets seront, dans les faits, subordonnées à l'ensemble des dettes assorties d'une sûreté futures de la caution concernée, jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces autres dettes, y compris la garantie accordée par cette caution à l'égard de la facilité de crédit.

Billets de 2024

Les billets de 2024 ont été émis aux termes d'un acte de fiducie intervenu en date du 27 novembre 2019 entre la Société et Deutsche Bank Trust Company, en sa qualité de fiduciaire. Le texte qui suit est une description des modalités des billets de 2024. Le sommaire suivant de certaines dispositions de l'acte de fiducie est assujéti aux dispositions de l'acte de fiducie et doit être lu entièrement sous réserve du texte intégral de celles-ci.

Les billets de 2024 portent intérêt au taux annuel de 5,375 %, cet intérêt étant payable semestriellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année, à compter du 1^{er} juin 2020, et viennent à échéance le 1^{er} décembre 2024.

Les billets de 2024 sont assujétis à certaines modalités en matière de remboursement anticipé : (i) jusqu'au 1^{er} décembre 2021, tous les billets de 2024 pourront être remboursés par anticipation à la valeur nominale, majorée d'une prime et de l'intérêt couru et impayé ou, si le produit est acquis dans le cadre d'un placement de titres de capitaux propres, jusqu'à 40 % des billets de 2024 (y compris les ajouts futurs) pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 105,375 %, majoré de l'intérêt couru et impayé; (ii) du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022, tous les billets de 2024 pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 102,688 %, majoré de l'intérêt couru et impayé; (iii) du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023, tous les billets de 2024 pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 101,344 %, majoré de l'intérêt couru et impayé, et (iv) à compter du 1^{er} décembre 2023, les billets de 2024 pourront être remboursés par anticipation à la valeur nominale, majorée de l'intérêt couru et impayé.

Si la Société connaît certains types de changements de contrôle, goeasy sera tenue de racheter les billets de 2024 auprès des porteurs à un prix de rachat correspondant à 101 % de leur capital, majoré de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

Les billets de 2024 constituent des obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté de la Société et (i) seront de rang égal quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes non subordonnées en cours et futures de la Société; (ii) seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes subordonnées en cours et futures de la Société; (iii) seront subordonnées, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures assorties d'une sûreté de la Société, jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces dettes, y compris la dette de la Société aux termes de la facilité de crédit; et (iv) seront subordonnées, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures et aux autres passifs, y compris les dettes fournisseurs, des filiales de la Société qui ne garantissent pas les billets de 2024.

Les obligations qui incombent à la Société aux termes des billets de 2024 sont garanties entièrement, sans condition, solidairement et sur une base non assortie d'une sûreté, de rang supérieur, par chacune des filiales assujéties à des restrictions (*Restricted Subsidiaries*) qui garantissent les obligations de la Société aux termes de la facilité de crédit, sous réserve de certaines exceptions. Les garanties accordées à l'égard des billets (*Note Guarantees*) seront des obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté de chacune des cautions (*Guarantors*) et seront de rang égal quant au droit de paiement à toutes les dettes non subordonnées en cours et futures de chacune des cautions et seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes subordonnées futures des cautions. Les garanties accordées à l'égard des billets seront, dans les faits, subordonnées à l'ensemble des dettes assorties d'une sûreté futures de la caution concernée, jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces autres dettes, y compris la garantie accordée par cette caution à l'égard de la facilité de crédit.

Notation

La Société a reçu des notations de crédit de Moody's Investor Service, Inc. (« Moody's ») et de Standard & Poor's Rating Services, division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S&P ») à l'égard des billets de 2024. Les notations de crédit reflètent la solvabilité d'un émetteur en général ou d'une émission de titres de créance en particulier. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations d'achat, de vente ou de détention à l'égard d'un titre en particulier.

Moody's a attribué la note Ba3 (stable) aux billets de 2026 et aux billets de 2024. Moody's attribue ses notations de crédit en fonction d'une échelle d'évaluation allant de AAA à C, ce qui représente l'écart entre les titres de la

meilleure qualité et les titres de la moins bonne qualité. Dans certains cas, Moody's ajoute des modificateurs numériques (1, 2 et 3) à chaque catégorie de notation de AA à CAA. Le modificateur 1 indique que le titre se classe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation, le modificateur 2 indique un rang intermédiaire et le modificateur 3 indique que le titre se classe dans la partie inférieure de sa catégorie de notation. De plus, Moody's pourrait également ajouter la mention d'une perspective « positive », « négative », « stable » ou « en développement », qui évalue la fluctuation probable de la notation d'une société à moyen terme.

S&P a attribué la note BB- (stable) aux billets de 2026 et aux billets de 2024. S&P attribue ses notations de crédit en fonction d'une échelle d'évaluation allant de AAA à D, ce qui représente l'écart entre les titres de la meilleure qualité et les titres de la moins bonne qualité qui sont notés. Les notations de AA à CCC peuvent être modifiées par l'ajout d'un indicateur plus (+) ou moins (-) pour indiquer la position relative de la notation au sein de chaque catégorie de notation. La notation de la perspective par S&P évalue la fluctuation probable à moyen terme d'une notation à long terme. S&P pourrait également ajouter la mention d'une perspective « positive », « négative » ou « stable », qui évalue la fluctuation probable à moyen terme (habituellement entre six mois et deux ans) d'une notation à long terme.

Pour plus d'information sur les méthodes de notation et les notations particulières de chacune des agences de notation, visiter les sites www.moodys.com et www.standardandpoors.com.

En 2022, chacune des agences de notation ci-dessus a facturé des frais usuels à la Société pour ses services de notation, qui comprennent, entre autres, des frais annuels de surveillance. De plus, l'accès aux sites Web des agences de notation fait généralement partie des services qu'elles offrent habituellement.

Dividendes

La Société a versé aux porteurs d'actions ordinaires des dividendes de 23 890 000 \$ en 2020, de 38 281 000 \$ en 2021 et de 54 065 440 \$ en 2022.

Les 8 avril 2022, 8 juillet 2022, 14 octobre 2022 et 13 janvier 2023, la Société a versé un dividende de 0,91 \$ par action ordinaire. Le 15 février 2023, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,96 \$ par action ordinaire payable le 14 avril 2023 aux actionnaires inscrits le 31 mars 2023.

La politique traditionnelle sur les dividendes de la Société consiste à déclarer et à verser des dividendes trimestriels en espèces au gré du conseil, si les circonstances le permettent. La politique et la pratique de la Société sur les dividendes seront réexaminées de temps à autre dans le contexte des bénéfices et de la situation financière de la Société, de la nécessité de conserver des bénéfices pour financer la croissance future de l'entreprise de la Société et d'autres facteurs pertinents. La déclaration de dividendes se fera toujours au gré du conseil d'administration.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le 5 mars 2012, le conseil a approuvé un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») entré en vigueur relativement aux dividendes à l'égard des actionnaires inscrits le 5 avril 2012. Le RRD permet aux porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Société admissibles au RRD de réinvestir leurs dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires en vue de l'achat d'actions ordinaires additionnelles. Il n'y a pas de commissions, de frais de service ou de frais de courtage à payer par les participants en vertu du RRD. Les actions ordinaires acquises en vertu du RRD seront, au gré de la Société, achetées sur le marché libre canadien, notamment par l'intermédiaire de la TSX, ou nouvellement émises par la Société.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 16 décembre 2022, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») (l'« OPRCNA de 2022 »). Aux termes de l'OPRCNA de 2022, la Société propose de racheter, de temps à autre, un nombre global maximal de 1 252 730 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de goeasy au 9 décembre 2022. Au 9 décembre 2022, 16 438 926 actions ordinaires de goeasy étaient émises et en circulation, et la moyenne quotidienne des opérations pour la période de

six mois qui précède le 30 novembre 2022 représentait 49 253 actions ordinaires. Aux termes de l'OPRCNA de 2022, les rachats quotidiens seront limités à 12 313 actions ordinaires, soit 25 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses permettant les achats de blocs. Les rachats ont pu commencer le 21 décembre 2022 et prendront fin le 20 décembre 2023, ou à la date plus rapprochée à laquelle la Société pourrait avoir réalisé ses rachats en vertu de l'OPRCNA de 2022. L'OPRCNA de 2022 sera réalisée par l'intermédiaire des installations de la TSX ou d'autres systèmes de négociation, s'ils sont admissibles, et elle respectera leurs règlements. Les rachats aux termes de l'OPRCNA de 2022 seront effectués dans le cadre d'opérations sur le marché libre ou par d'autres moyens qu'un organisme de réglementation des valeurs mobilières peut autoriser, par exemple, des opérations croisées organisées au préalable, des offres dispensées et des opérations de gré à gré aux termes d'une dispense à l'égard de l'offre de rachat accordée par un organisme de réglementation des valeurs mobilières. Sauf disposition contraire dans les règles applicables, le prix que goeasy paiera pour les actions ordinaires correspondra au cours de ces actions au moment de l'acquisition.

Le 14 décembre 2021, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de procéder à une OPRCNA (l'« **OPRCNA de 2021** »). Aux termes de l'OPRCNA de 2021, la Société propose de racheter, de temps à autre, si elle le juge souhaitable, un nombre global maximal de 1 243 781 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de goeasy au 7 décembre 2021. Au 7 décembre 2021, 16 254 135 actions ordinaires de goeasy étaient émises et en circulation, et la moyenne quotidienne des opérations pour la période de six mois qui précède le 30 novembre 2021 représentait 62 825 actions ordinaires. Aux termes de l'OPRCNA de 2021, les rachats quotidiens seront limités à 15 706 actions ordinaires, soit 25 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses permettant les achats de blocs. Les rachats ont pu commencer le 21 décembre 2021 et ont pris fin le 20 décembre 2022. goeasy a racheté des actions ordinaires en vertu de l'OPRCNA de 2021 par l'intermédiaire des installations de la TSX ainsi que d'autres systèmes de négociation, et en conformité avec les règles de la TSX. Le prix que la Société a payé pour les actions ordinaires correspondait au cours de ces actions au moment de l'acquisition. La Société n'a pas racheté d'actions ordinaires autrement que dans le cadre d'opérations sur le marché libre. Aux termes de l'OPRCNA de 2021, la Société a racheté aux fins d'annulation 450 058 actions ordinaires par l'intermédiaire des installations de la TSX à un prix moyen pondéré de 135,52 \$ par action ordinaire pour un coût total de 61,0 M\$.

Le 16 décembre 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de procéder à une OPRCNA (l'« **OPRCNA de 2020** »). Aux termes de l'OPRCNA de 2020, la Société proposait de racheter, de temps à autre, si elle le jugeait souhaitable, un nombre global maximal de 1 079 703 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de goeasy au 9 décembre 2020. Au 9 décembre 2020, 14 801 169 actions ordinaires de goeasy étaient émises et en circulation, et la moyenne quotidienne des opérations pour la période de six mois qui précède le 30 novembre 2020 représentait 83 554 actions ordinaires. Aux termes de l'OPRCNA de 2020, les rachats quotidiens étaient limités à 20 888 actions ordinaires, soit 25 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses permettant les rachats de blocs. L'OPRCNA de 2020 a pu commencer le 21 décembre 2020 et a pris fin le 20 décembre 2021. goeasy a racheté des actions ordinaires en vertu de l'OPRCNA de 2020 par l'intermédiaire des installations de la TSX ainsi que d'autres systèmes de négociation, et en conformité avec les règles de la TSX. Le prix que la Société a payé pour les actions ordinaires correspondait au cours de ces actions au moment de l'acquisition. La Société n'a pas racheté d'actions ordinaires autrement que dans le cadre d'opérations sur le marché libre. Aux termes de l'OPRCNA de 2020, la Société a racheté aux fins d'annulation 333 315 actions ordinaires par l'intermédiaire des installations de la TSX à un prix moyen pondéré de 186,86 \$ par action ordinaire pour un coût total de 62,3 M\$.

Marché pour la négociation des titres

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « GSY » (« EH » avant le 17 septembre 2015). Voici le volume et la fourchette des cours des actions ordinaires pour chaque mois de 2022 :

2022	Volume d'actions ordinaires négociées	Fourchette des cours	
		Bas \$	Haut \$
Décembre	899 742	102,00	122,00
Novembre	1 224 277	108,00	134,00
Octobre	815 409	101,00	117,00
Septembre	875 273	103,00	129,00
Août	1 372 084	111,00	144,00
Juillet	841 989	95,00	112,00
Juin	1 126 064	95,00	122,00
Mai	1 445 840	98,00	119,00
Avril	1 717 184	112,00	142,00
Mars	2 168 634	121,00	152,00
Février	1 279 399	137,00	171,00
Janvier	1 727 833	136,00	180,00

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de certains contrats conclus dans le cours normal des activités de la Société, les contrats décrits ci-dessous sont les seuls contrats importants que la Société a conclus en 2022 (ou avant 2022, dans le cas des contrats qui sont encore en vigueur) :

- a) **La deuxième convention d'achat de billets modifiée et mise à jour (billets de fiducie de titrisation goeasy, série 2020-1)** intervenue le 28 janvier 2022, énonçant des améliorations à la facilité de titrisation sur stock renouvelable existante de la Société consentie par NBFM, avec l'ajout de la Banque de Montréal et de la Banque Royale du Canada à titre de nouveaux prêteurs au sein du syndicat.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

En vertu des règlements administratifs de la Société, les administrateurs de la Société sont élus une fois par année. Chaque administrateur demeure en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à l'élection ou la nomination en bonne et due forme de son successeur, sauf si ce poste devient auparavant vacant conformément aux règlements administratifs.

Nom, lieu de résidence, poste et titres détenus

Voici les noms, provinces ou États de résidence, postes, principales fonctions occupées et actions détenues des administrateurs et des membres de la haute direction de goeasy au 31 décembre 2022 :

Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)		Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d’actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis	
Nom et lieu de résidence			
Donald K. Johnson O.C. Ontario, Canada	M. Johnson est devenu président du conseil émérite et membre du conseil de la Société le 1 ^{er} janvier 2019. M. Johnson a été président du conseil de la Société de 2000 à 2018. Il est également membre du conseil consultatif de BMO Marchés des capitaux, la filiale de services de banque d’affaires et de services aux sociétés de BMO Groupe financier. M. Johnson est un ancien conseiller principal de BMO Marchés des capitaux; auparavant, il était vice-président du conseil de BMO Nesbitt Burns Inc. Siégeant à divers conseils, M. Johnson est président du conseil émérite et administrateur de Business/ Arts, administrateur de la UHN Foundation, membre du conseil consultatif de la Ivey Business School de la Western University, membre du cabinet des grands donateurs individuels pour la campagne 2023 de Centraide du Grand Toronto, membre du conseil honoraire du Ballet national du Canada et administrateur de Murchison Minerals Inc (TSX :MUR).	Actions ordinaires :	2 950 000
Administrateur depuis juin 1999		UAD dont les droits sont acquis :	84 214
		Total :	3 034 214
David Ingram Ontario, Canada	M. Ingram est devenu président-directeur du conseil de la Société le 1 ^{er} janvier 2019. M. Ingram a été chef de la direction de la Société de 2000 à 2018. Dans l’exercice de ses fonctions à titre de président-directeur du conseil, il agit également en qualité de président du conseil d’administration tout en supervisant les initiatives de la Société liées au développement de l’entreprise, aux relations avec les investisseurs et aux marchés des capitaux de même que la stratégie à long terme de la Société. Avant de se joindre à goeasy, M. Ingram était un dirigeant de Kingfisher plc (conglomérat de vente au détail) au Royaume-Uni. Il a également occupé des postes de haute direction à responsabilité croissante auprès de Thorn, où il a notamment dirigé un réseau de 370 succursales pour Rent-a-Center. Il a en outre été vice-président du comité de la fondation Repaires jeunesse du Canada et a siégé à son conseil d’administration. M. Ingram est le fondateur et propriétaire de Sweat and Tonic, centre de conditionnement physique, de santé et bien-être de style boutique situé à Toronto.	Actions ordinaires :	393 378
Administrateur depuis décembre 2000		UAD dont les droits sont acquis :	89 800
		Total :	483 178
David Appel ⁽¹⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M. Appel est administrateur de sociétés. La carrière de M. Appel a englobé les secteurs du droit, des affaires et des services gouvernementaux. Il a milité activement pour faire adopter des politiques publiques et faire avancer d’autres dossiers liés à la législation sur la protection du consommateur provinciale. M. Appel a le statut d’avocat à la retraite au Barreau du Québec et il prend part à nombre d’activités philanthropiques dans les domaines de la culture et de la santé.	Actions ordinaires :	268 559
Administrateur depuis août 2010		UAD dont les droits sont acquis :	73 842
		Total :	342 401

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis	
Sean Morrison ⁽¹⁾⁽²⁾ Colombie-Britannique, Canada Administrateur depuis janvier 2012	M. Morrison est administrateur de sociétés et président et chef de la direction de Diversified Royalty Corp., société ouverte qui achète des marques de commerce et reçoit des flux de redevances de premier ordre d'un groupe diversifié d'entreprises et de franchisés à établissements multiples. M. Morrison était auparavant associé directeur du fonds de capital-investissement Maxam Capital Corporation, dont il est cofondateur. Avant de fonder Maxam Capital Corporation, M. Morrison a été associé de Capital West Partners, société de services de banque d'affaires de Vancouver. M. Morrison a étudié à la University of British Columbia, où il a obtenu un diplôme en commerce. Il est aussi comptable agréé (CPA Canada)	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	10 000 14 728 24 728
Karen Basian ⁽¹⁾⁽²⁾ Ontario, Canada Administratrice depuis novembre 2014	M ^{me} Basian est administratrice de sociétés et membre du conseil d'administration d'Aimia Inc. (TSX : AIM), de Newtopia Inc. (Bourse de croissance TSX : NEWU), et de Kognitiv Corporation. M ^{me} Basian préside le conseil d'administration de BookJane. Elle est également présidente de KB Capital Management Inc., société d'experts-conseils en stratégie et en finances, et cofondatrice et dirigeante de 3NP Asset Management, société immobilière. Elle a été administratrice de Flowr, chef des finances et première vice-présidente de l'exploitation de 724 Solutions (SVNX.TO), chef du développement de l'entreprise et de la stratégie mondiale de McCain Foods, responsable de la stratégie de Frito-Lay North America (division de PepsiCo), cadre supérieure au sein de Bain and Company au Royaume-Uni et au Canada, et spécialiste de la fiscalité internationale au sein de Deloitte au Canada. M ^{me} Basian est comptable agréée (CPA Canada) et a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la IMD Business School à Lausanne, en Suisse.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	12 000 29 106 41 106
Susan Doniz ⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada Administratrice depuis mai 2016	M ^{me} Doniz est administratrice de sociétés et chef de l'information et première vice-présidente de la technologie de l'information et de l'analyse des données de Boeing Co. Auparavant, elle a été chef de l'information du groupe de Qantas Airways et chef de l'information mondiale chez Aimia Inc. et la directrice de la transformation numérique de Procter & Gamble Co. M ^{me} Doniz compte plus de 15 ans d'expérience à titre de membre de plus d'une douzaine de conseils consultatifs au sein de sociétés ouvertes et fermées et des plus grandes entreprises technologiques du monde, dont Société financière IGM Inc. (TSX : IGM). Elle compte également plus de 25 ans d'expérience dans la transformation numérique, les technologies émergentes et la cybernétique dans des secteurs allant des biens de consommation courante à l'aérospatiale, et a vécu et travaillé dans plus de 10 pays. Elle a également été présidente de plusieurs comités des ressources humaines et de la rémunération et comités de développement. M ^{me} Doniz est titulaire du titre IAS.A depuis 2014.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	2 476 7 438 9 824
Honorable James Moore ⁽¹⁾⁽³⁾ Colombie-Britannique, Canada Administrateur depuis mars 2020	L'honorable James Moore est un administrateur de sociétés et conseiller principal en affaires au sein du cabinet d'avocats mondial Dentons, et conseiller en politiques publiques chez Edelman. Auparavant, il a été ministre de l'Industrie, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles du Canada et secrétaire d'État pour l'Initiative de la Porte de l'Asie-Pacifique, en plus d'être ministre responsable de la tenue des Jeux olympiques de 2010; élu député à cinq reprises, il a été membre du Parlement pendant 15 ans. Il est également conseiller principal du Bureau du vérificateur général du Canada, ancien membre du comité de l'ALENA du gouvernement du	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	- 1 893 1 893

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis	
	Canada, vice-président du conseil national de la Société canadienne du cancer et il a été le 6 ^e chancelier de la University of Northern British Columbia. M. Moore siège également au conseil de Xplornet Communications (Xplore Inc.) et d'Arterra Wines Canada.		
Tara Deakin ⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M ^{me} Deakin est administratrice de sociétés et chef des ressources humaines au sein de Spin Master Corp. Elle compte plus de 20 ans d'expérience liée à de multiples aspects des ressources humaines, qu'elle a acquise en travaillant au sein de grands organismes chefs de file dans leur secteur. Elle est également administratrice de la St. Michael's Hospital Foundation. M ^{me} Deakin est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la University of Western Ontario.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	- 2 422 2 422
Administratrice depuis juillet 2020			
Jonathan Tétrault ⁽¹⁾⁽³⁾ Québec, Canada	M. Tétrault est administrateur de sociétés et est actuellement associé directeur de Sagard Holdings, plateforme mondiale de gestion d'actifs non traditionnels qui investit dans des opérations liées au capital-investissement, au capital de risque, au crédit et aux redevances. Avant d'occuper son poste actuel, M. Tétrault a été président et chef de l'exploitation du Cirque du Soleil, où il supervisait les activités d'exploitation et d'expansion de l'entreprise. Avant de se joindre au Cirque du Soleil, il a été associé principal de McKinsey & Company, où il a passé 14 ans à conseiller des investisseurs institutionnels, des sociétés de capital-investissement, des sociétés de gestion d'actifs et des banques sur un large éventail de questions stratégiques et d'investissement dans plus de 25 pays. M. Tétrault est titulaire d'un MBA de la Oxford University, d'un LL. B. (diplôme en droit) de l'Université de Montréal et d'un Certificat d'Études Politiques de l'Institut d'Études Politiques de Paris.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	- 339 339
Administrateur depuis juillet 2022			
Jason Mullins Ontario, Canada	M. Mullins est administrateur de sociétés et président et chef de la direction de la Société, dont il a joint les rangs en 2010. M. Mullins était président et chef de l'exploitation depuis avril 2018 avant d'être nommé président et chef de la direction en janvier 2019. Auparavant, il était vice-président directeur et chef de l'exploitation de goeasy. M. Mullins a connu une longue carrière dans les services financiers avant de se joindre à goeasy en 2010, ayant été auparavant au service de Mogo Finance Technology, où il était vice-président des ventes et de l'exploitation. Il a occupé avant cela des fonctions de direction de l'exploitation auprès de CIBC et d'Allied International Credit, et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Ivey School of Business à la University of Western Ontario.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	93 587 - 93 587
Administrateur depuis mars 2021 et dirigeant depuis avril 2011			
Hal Khouri Ontario, Canada	M. Khouri est vice-président directeur et chef des finances de la Société, dont il a joint les rangs en août 2019. Avant de se joindre à goeasy, M. Khouri était chef des finances de la Banque Duo (anciennement, Banque Walmart du Canada). Il jouit d'une vaste expérience dans les services financiers, notamment la gouvernance financière, la trésorerie et les marchés des capitaux, ainsi que de l'optimisation du financement figurant au bilan et des liquidités. M. Khouri a également occupé le poste de chef des finances chez JPMorgan Chase Canada Bank et exercé au préalable diverses fonctions au sein de la haute direction de MBNA Canada, de Deloitte et du ministère des Finances de l'Ontario. Il est comptable professionnel agréé et est titulaire d'un baccalauréat en commerce spécialisé en comptabilité de l'Université d'Ottawa.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	25 249 - 25 249
Dirigeant depuis août 2019			

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis	
Jason Appel Ontario, Canada Dirigeant depuis janvier 2015	M. Appel est vice-président directeur et chef de la gestion des risques de la Société, dont il a joint les rangs en janvier 2013. M. Appel a été vice-président principal, Gestion des décisions, au sein de Citigroup de 2006 à 2012, et a auparavant occupé des postes de haute direction à la division des hypothèques et des prêts de CIBC. M. Appel est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business et d'un baccalauréat ès arts de la University of Toronto.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	29 996 - 29 996
Andrea Fiederer Ontario, Canada Dirigeante depuis janvier 2015	M ^{me} Fiederer est vice-présidente directrice et chef du marketing de la Société, dont elle a joint les rangs en janvier 2015. Avant de se joindre à goeasy, M ^{me} Fiederer a exercé d'importantes fonctions de marketing chez Mobilicity et XM Satellite Radio. M ^{me} Fiederer a également exercé des fonctions chez TELUS et BearingPoint, où elle travaillait comme consultante en gestion. Elle a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business ainsi qu'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	20 256 - 20 256
Jackie Foo Ontario, Canada Dirigeante depuis juillet 2021	M ^{me} Foo est vice-présidente directrice et chef de l'exploitation de goeasy, dont elle a joint les rangs en juillet 2021. Avant d'entrer au service de goeasy, M ^{me} Foo a dirigé pendant près de trois décennies des équipes affectées au service à la clientèle auprès d'entreprises comptant parmi les marques les plus connues au Canada, dont Bell Canada Entreprises (« BCE »), Jenny Craig et Telus. Auparavant, elle a occupé auprès de BCE le poste de chef de l'exploitation de La Source ainsi que le poste de vice-présidente des boutiques de Bell et de Virgin Mobile. Elle est titulaire d'un baccalauréat de la University of Western Ontario et elle suivi le programme de gestion avancé de la University of Chicago Booth School of Business.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	2 020 - 2 020
Ali Metel Ontario, Canada Dirigeant depuis mai 2022	M. Metel est le président de LendCare, secteur de goeasy. M. Metel fut l'un des cofondateurs de LendCare en 2004, et a dirigé cette société pendant plus de 17 ans, période durant laquelle il a contribué à l'accroissement de l'entreprise avec plus de 4 000 commerçants partenaires et 400 M\$ de prêts à la consommation avant son acquisition par goeasy Ltd. en 2021. M. Metel possède 20 ans d'expérience dans le financement à la consommation au point de vente. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de la Queen's University.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	40 700 - 40 700
David Cooper Ontario, Canada Dirigeant depuis avril 2018	M. Cooper est premier vice-président et chef des talents de la Société, dont il a joint les rangs en janvier 2015. Avant de se joindre à goeasy, M. Cooper a occupé des postes de haute direction en ressources humaines au sein des services financiers de CIBC et était, jusqu'à tout récemment, premier directeur des ressources humaines et du développement de l'organisation de Moneris. Il a obtenu la désignation professionnelle de leader en ressources humaines agréé et est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec majeure en relations du travail de la University of Toronto.	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	3 845 - 3 845
Sabrina Anzini Ontario, Canada Dirigeante depuis avril 2018	M ^{me} Anzini est première vice-présidente et chef des affaires juridiques de goeasy, dont elle a joint les rangs en 2017. Avant de se joindre à goeasy, M ^{me} Anzini était directrice et chef du contentieux et des affaires de l'entreprise de LoyaltyOne, Co. Elle a également travaillé pendant quelques années pour des ministres fédéraux au sein de plusieurs ministères et a été avocate générale pour le bureau du premier ministre du Canada. M ^{me} Anzini est titulaire d'une	Actions ordinaires : UAD dont les droits sont acquis : Total :	3 070 - 3 070

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis	
	maîtrise en droit de l'Université d'Ottawa, d'un diplôme de <i>Juris Doctor</i> et d'un baccalauréat ès arts de la Western University et d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business à la Western University.		
Steven Poole Ontario, Canada	M. Poole est premier vice-président, Exploitation et marchandisage de la division easyhome, s'étant joint à goeasy en 2007. Avant de se joindre à goeasy, M. Poole a été vice-président, Marchandisage au sein de Loblaw Companies et premier vice-président, Exploitation, de Blacks Photo Corporation. M. Poole est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Ivey School of Business à la Western University et d'un baccalauréat en sciences appliquées de la Acadia University.	Actions ordinaires :	9 819
Dirigeant depuis mars 2018		UAD dont les droits sont acquis :	-
		Total :	9 819
Michael Eubanks Ontario, Canada	M. Eubanks est premier vice-président et chef de l'information de la Société, dont il a joint les rangs en juin 2020. Avant de se joindre à goeasy, M. Eubanks était chef de l'information au sein de la Liquor Control Board of Ontario (LCBO). Il possède une grande expérience qu'il a acquise en occupant des postes de direction liés aux technologies dans l'industrie du commerce de détail, ayant travaillé notamment pour la Société Canadian Tire et Best Buy Canada avant d'entrer au service de la LCBO. Il est diplômé de la York University et siège présentement au conseil du carrefour d'innovation Communitech et est devenu membre du conseil d'administration de Toronto Hydro en 2020.	Actions ordinaires :	350
Dirigeant depuis juin 2020		UAD dont les droits sont acquis :	-
		Total :	350
Farhan Ali Khan Ontario, Canada	M. Ali Khan est premier vice-président et chef du développement de l'entreprise de la Société, dont il a joint les rangs en septembre 2020. Avant de se joindre à goeasy, M. Ali Khan était directeur général des services de banque d'investissement au sein du groupe Institutions financières de RBC Marchés des Capitaux, où il conseillait des entreprises de technologie financière et spécialisées en finances sur les fusions et acquisitions, la mobilisation de capitaux et le financement d'actifs. Il obtenu un baccalauréat en commerce de la University of Toronto et une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management à la University of Toronto.	Actions ordinaires :	3 277
Dirigeant depuis septembre 2020		UAD dont les droits sont acquis :	-
		Total :	3 277
Mark Schell Ontario, Canada	M. Schell est chef de l'exploitation de LendCare, secteur de goeasy. M. Schell fut l'un des cofondateurs de LendCare en 2004, et a été l'un des dirigeants de cette société pendant plus de 17 ans, période durant laquelle il a contribué à l'accroissement de l'entreprise avec plus de 4 000 commerçants partenaires et 400 M\$ de prêts à la consommation avant son acquisition par goeasy Ltd. en 2021. Avant de fonder LendCare, M. Schell était propriétaire et exploitant d'un florissant réseau de centres de distribution d'aspirateurs et de systèmes de filtration d'air Filter Queen. Il a également occupé le poste de directeur canadien des ventes de Filter Queen pour HMI Industries.	Actions ordinaires :	40 700
Dirigeant depuis mai 2022		UAD dont les droits sont acquis :	-
		Total :	40 700

Notes :

- (1) Membre du comité d'audit.
- (2) Membre du comité des ressources humaines.
- (3) Membre du comité de gouvernance, de mise en candidature et de gestion des risques

Au 31 décembre 2022, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société avaient directement ou indirectement la propriété véritable de plus de 3 909 282 actions ordinaires, soit approximativement 23,8 % des actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient une emprise sur celles-ci.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit de la Société énonce ses responsabilités et obligations, les qualifications de ses membres et la procédure de rapport au conseil d'administration. Une copie du mandat est jointe aux présentes à l'annexe A. Au 31 décembre 2022, le comité d'audit était composé de cinq administrateurs, dont tous sont des administrateurs indépendants : Karen Basian (présidente), David Appel, Sean Morrison, l'honorable James Moore et Jonathan Tétrault. Les membres du comité d'audit sont tous considérés par le conseil d'administration avoir des compétences financières au sens de la législation en valeurs mobilières applicable en raison de leur expérience des affaires et de leurs études. Voici un bref résumé des études et de l'expérience pertinentes pour l'exercice de leurs responsabilités à titre de membres du comité.

Karen Basian (présidente)

M^{me} Basian est membre du conseil d'administration d'Aimia Inc. (TSX : AIM), de Newtopia Inc. (Bourse de croissance TSX : NEWU) et de Kognitiv Corporation. Elle préside le conseil d'administration de BookJane. Elle est également présidente de KB Capital Management Inc., société d'experts-conseils en stratégie et en finances, ainsi que cofondatrice et dirigeante de 3NP Asset Management, société immobilière. M^{me} Basian a été auparavant administratrice de Flowr, chef des finances et première vice-présidente de l'exploitation de 724 Solutions (SVNX.TO), chef du développement de l'entreprise et de la stratégie mondiale de McCain Foods, responsable de la stratégie de Frito-Lay North America (division de PepsiCo), cadre supérieure au sein de Bain and Company au Royaume-Uni et au Canada, et spécialiste de la fiscalité internationale au sein de Deloitte au Canada. M^{me} Basian est comptable agréée (CPA Canada) et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la IMD Business School à Lausanne, en Suisse.

David Appel

La carrière de M. Appel a englobé les secteurs du droit, des affaires et des services gouvernementaux. Il a milité activement pour faire adopter des politiques publiques et faire avancer d'autres dossiers liés à la législation sur la protection du consommateur provinciale. M. Appel a le statut d'avocat à la retraite au Barreau du Québec et il prend part à nombre d'activités philanthropiques dans les domaines de la culture et de la santé.

Sean Morrison

M. Morrison est président et chef de la direction de Diversified Royalty Corp., société ouverte qui acquiert des marques de commerce et reçoit des flux de redevances de premier ordre d'un groupe diversifié d'entreprises et de franchiseurs de différentes régions. M. Morrison était auparavant directeur général de Maxam Capital Corporation, fonds de capital-investissement, dont il est le cofondateur. Avant de fonder Maxam Capital Corporation, M. Morrison a été associé de Capital West Partners, société de services de banque d'affaires de Vancouver. M. Morrison a étudié à la University of British Columbia, où il a obtenu un diplôme en commerce. Il est aussi comptable agréé (CPA Canada).

Honorable James Moore

L'honorable James Moore est un administrateur de sociétés et conseiller principal en affaires au sein du cabinet d'avocats mondial Dentons, et conseiller en politiques publiques chez Edelman. Auparavant, il a été ministre de l'Industrie, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles du Canada et secrétaire d'État pour l'Initiative de la Porte de l'Asie-Pacifique, en plus d'être ministre responsable de la tenue des Jeux olympiques de 2010; élu député à cinq reprises, il a été membre du Parlement pendant 15 ans. Il est également conseiller principal du Bureau du vérificateur général du Canada, ancien membre du comité de l'ALENA du gouvernement du Canada, vice-président du conseil national de la Société canadienne du cancer et il a été le 6^e chancelier de la University of Northern British Columbia. M. Moore siège également au conseil de XplorNet Communications (Xplore Inc.) et d'Arterra Wines Canada.

Jonathan Tétrault

M. Tétrault est actuellement associé directeur de Sagard Holdings, plateforme mondiale de gestion d'actifs non traditionnels qui investit dans des opérations liées au capital-investissement, au capital de risque, au crédit et aux redevances. Avant d'occuper son poste actuel, M. Tétrault a été président et chef de l'exploitation du Cirque du Soleil, où il supervisait les activités d'exploitation et d'expansion de l'entreprise. Avant de se joindre au Cirque du Soleil, il a été associé principal de McKinsey & Company, où il a passé 14 ans à conseiller des investisseurs institutionnels, des sociétés de capital-investissement, des sociétés de gestion d'actifs et des banques sur un large éventail de questions stratégiques et d'investissement dans plus de 25 pays. M. Tétrault est titulaire d'un MBA de la Oxford University, d'un LL. B. (diplôme en droit) de l'Université de Montréal et d'un Certificat d'Études Politiques de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Honoraires pour services de l'auditeur externe

Au cours des deux derniers exercices, la Société a versé les honoraires suivants à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, à Toronto, en Ontario (« Ernst & Young »), l'auditeur externe de la Société, pour l'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux :

Honoraires d'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a fourni des services d'audit à la Société au cours des deux derniers exercices, soit l'audit des états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022. Les honoraires totaux pour les services d'audit à la Société se sont établis à 1 336 056 \$ en 2021 et à 1 206 500 \$ en 2022.

Honoraires pour services liés à l'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a fourni aucun service lié à l'audit en 2021 et en 2022.

Honoraires pour services fiscaux

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a fourni des conseils fiscaux à la Société au cours des deux derniers exercices, notamment en matière de conformité de la déclaration de revenus, et des conseils fiscaux généraux relativement à des acquisitions et à des activités de développement de l'entreprise. Les honoraires totaux pour les services fiscaux se sont établis à 214 787 \$ en 2021 et à 342 717 \$ en 2022.

Autres honoraires

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a fourni aucun autre service en 2021 et en 2022.

Intérêt des experts

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a fourni un rapport d'audit sur les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. était l'auditeur externe de la Société conformément aux règles de déontologie des Chartered Professional Accountants of Ontario.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a adopté une politique d'approbation préalable afin de mettre en place des pratiques uniformes lors de l'attribution d'un mandat aux auditeurs. Avant de retenir les services de l'auditeur indépendant, l'approbation expresse du comité d'audit doit être obtenue ou une entente doit être conclue en conformité avec la politique d'approbation préalable.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts de la Société pour toutes les catégories d'actions est Compagnie Trust TSX située à Toronto, en Ontario. Le registre des transferts se trouve dans les bureaux de l'agent des transferts de la Société.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La circulaire d'information de la direction afférente à l'assemblée annuelle de la Société qui aura lieu le 10 mai 2023 renferme des renseignements complémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société, les options d'achat de titres et les intérêts des initiés à l'égard d'opérations importantes, le cas échéant. Des renseignements financiers supplémentaires ont été fournis dans les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans le rapport de gestion afférent établi le 15 février 2023.

On peut trouver des renseignements complémentaires relatifs à la Société sur SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la Société à www.goeasy.com.

ANNEXE A
goeasy Ltd.
MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT
(modifié le 7 août 2018)

OBJET ET PORTÉE

Le comité d'audit (le « comité » ou le « comité d'audit ») de la Société est un comité qui relève du conseil d'administration (le « conseil »). Le comité surveille les pratiques comptables et en matière de communication de l'information financière de la Société ainsi que les audits des états financiers de la Société et s'acquitte des responsabilités et des obligations qui sont énoncées dans le présent mandat.

Le comité aide le conseil à exercer son rôle de surveillance à l'égard de ce qui suit :

- La qualité et l'intégrité de l'information financière.
- L'efficacité de la gestion des risques, des contrôles internes et des pratiques de conformité à la réglementation de goeasy.
- Le rendement, les qualifications et l'indépendance de l'auditeur externe.
- L'examen et l'approbation de l'information financière et des documents applicables avant leur communication publique.

QUALIFICATIONS DES MEMBRES

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs indépendants de goeasy nommés par le conseil. Les membres doivent satisfaire aux exigences applicables en matière d'indépendance de la législation régissant la Société, y compris le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, en sa version modifiée de temps à autre.

Les membres du comité doivent avoir des compétences financières au sens de la législation applicable. Un membre possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société. Un membre qui n'a pas de compétences financières peut être nommé au comité dans la mesure où il acquiert des compétences financières dans un délai raisonnable à la suite de sa nomination.

STRUCTURE

Le comité est un comité permanent du conseil.

Les membres du comité sont nommés chaque année par le conseil. Chacun des membres du comité remplit son mandat selon le bon vouloir du conseil jusqu'à ce qu'il démissionne, soit destitué ou cesse d'être membre du conseil. À moins que le conseil ne nomme un président du comité, les membres du comité peuvent désigner un président par un vote à la majorité des membres du comité.

Au moment de la nomination ou de la nomination à nouveau annuelle des membres du comité, le conseil nomme un président du comité. Le président, qui doit être un membre du comité, préside toutes les réunions du comité, coordonne la conformité du comité au présent mandat, travaille de concert avec la direction pour élaborer le plan de travail annuel du comité et présente au conseil les rapports du comité.

Le comité d'audit peut, dans la mesure où les exigences applicables le permettent, confier à un sous-comité l'examen de toute question dans le cadre du présent mandat que le comité d'audit peut juger appropriée.

RÉUNIONS

Le président, un des membres du comité d'audit, les auditeurs externes, le président du conseil ou le chef de la direction ou le chef des finances peuvent convoquer une réunion du comité d'audit en avisant le secrétaire de la Société qui, à son tour, avisera les membres du comité d'audit. Le président préside toutes les réunions du comité d'audit auxquelles il assiste et, en l'absence du président, les membres du comité d'audit présents peuvent désigner l'un d'entre eux comme président de la réunion.

Le comité se rencontre à la fréquence qu'il fixe, mais au moins une fois par trimestre, pour garantir qu'il examine les résultats trimestriels de la Société et les documents qu'elle prévoit déposer. Un secrétaire est nommé pour chaque réunion du comité et est responsable de la tenue des procès-verbaux ou d'autres comptes rendus des réunions et des activités du comité de manière suffisamment détaillée pour rendre compte de la teneur des discussions qui y ont eu lieu. Les procès-verbaux des réunions sont envoyés aux membres du conseil dès qu'ils ont été approuvés par les membres du comité. Le président du comité fait rapport au conseil des activités du comité après chacune de ses réunions ou sur demande du conseil; il peut également signaler verbalement au conseil toute question qui, à son avis, exige l'attention immédiate du conseil.

Les auditeurs externes peuvent assister et intervenir à chacune des réunions du comité d'audit. De plus, le comité peut inviter à une de ses réunions des dirigeants ou des employés de la Société, des conseillers, notamment des conseillers juridiques, ou d'autres personnes dont il juge la présence nécessaire ou souhaitable pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Au moins une fois par année, le comité se réunit avec l'auditeur interne et la direction dans le cadre de réunions distinctes afin de discuter de questions que le comité ou ces personnes jugent pertinentes.

Le comité a l'occasion de se réunir en séance à huis clos à la fin de chaque réunion. Le comité tient des réunions régulièrement prévues ou non régulièrement prévues, ou des parties de ces réunions, hors de la présence des membres de la direction. La procédure de convocation, de tenue et d'ajournement des réunions du comité est la même que celle qui s'applique aux réunions du conseil. Le comité a accès sans restriction à la direction et aux employés de la Société ainsi qu'aux livres et registres de la Société.

POUVOIRS

Le comité a les pouvoirs suivants :

- Mener ou autoriser une enquête indépendante et faire appel à des consultants externes pour toute question qui relève de ses responsabilités, aux frais de la Société.
- Communiquer avec l'auditeur ou le conseiller juridique externe et le rencontrer hors de la présence de la direction.
- Convoquer une réunion du conseil pour l'examen de toute question qui préoccupe le comité.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le comité a les fonctions et les responsabilités qui sont énoncées ci-après ainsi que les autres fonctions que le conseil peut lui déléguer expressément et que le conseil est autorisé à déléguer en vertu des lois et des règlements applicables. Outre ces fonctions et ces responsabilités, le comité exécute les obligations qui sont imposées aux comités d'audit par toute bourse à laquelle les titres de la Société sont négociés, ou tout autre organisme gouvernemental ou de réglementation ayant compétence à l'égard de la Société, qui sont en vigueur de temps à autre (collectivement, les « exigences applicables »).

Le comité a les fonctions et les responsabilités suivantes :

Auditeur externe

- Chaque année, approuver et recommander au conseil la nomination de l'auditeur externe. L'auditeur externe fait rapport et est directement redevable au comité.

- Examiner et approuver la portée de l'audit annuel, le plan d'audit et la dotation proposés de l'auditeur externe, notamment les honoraires d'audit annuels et les conditions de la mission.
- Examiner et approuver au préalable tous les engagements relatifs à des services non liés à l'audit sauf si, au total, ils ne sont pas supérieurs à 5 % du montant total des honoraires versés par la Société à l'auditeur externe pendant l'exercice où les services sont fournis. Le comité peut déléguer ce pouvoir d'approbation préalable à un membre du comité d'audit. Les décisions du membre du comité d'audit auquel ce pouvoir a été délégué doivent être présentées au comité d'audit plénier à la réunion régulièrement prévue suivante du comité d'audit.
- Surveiller le travail de l'auditeur externe, y compris le règlement des désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant l'information financière, les conventions comptables et les contrôles internes.
- Examiner la lettre d'observations de l'auditeur externe à la direction et les réponses de la direction à cette lettre et vérifier s'il y a des désaccords entre la direction et l'auditeur externe ou des restrictions imposées par la direction à l'auditeur externe.
- Évaluer les qualifications, l'expertise et le rendement de l'auditeur externe (au moins une fois par année). Si nécessaire, entamer la cessation du mandat de l'auditeur externe, sous réserve de l'approbation du conseil et des actionnaires conformément à la législation applicable.
- Au moins une fois par année, examiner les qualifications et le rendement du ou des principaux associés des auditeurs et déterminer s'il y a lieu d'adopter ou de maintenir une politique de rotation des principaux associés des auditeurs externes.
- Examiner les relations ou les services susceptibles d'avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur externe, notamment l'examen annuel de la déclaration écrite de l'auditeur sur toutes les relations entre l'auditeur et la Société, et obtenir une confirmation écrite des auditeurs selon laquelle ils sont objectifs et indépendants au sens des règles de conduite professionnelle ou du code de déontologie adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils sont membres ou d'autres exigences applicables. Le comité d'audit doit prendre les mesures appropriées pour surveiller l'indépendance des auditeurs.
- Examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société concernant les associés, les employés et les anciens associés et employés de l'auditeur externe actuel et antérieur de la Société.
- Procurer une voie ouverte de communication entre la direction, l'auditeur externe et le conseil.
- Au moins une fois par année, discuter avec les auditeurs des questions qui, selon les normes d'audit applicables, doivent faire l'objet de discussions entre les auditeurs et le comité d'audit.

Information financière

- Examiner les états financiers annuels et intermédiaires, le rapport de gestion et les communiqués de la Société et en recommander l'approbation au conseil avant la communication publique de cette information.
- Examiner les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel, la notice annuelle et la circulaire d'information de la Société et en recommander l'approbation au conseil avant leur communication publique.
- Au moins une fois par année, examiner les importantes questions d'information financière et les appréciations faites dans le cadre de la préparation et de la présentation des états financiers, notamment les modifications importantes apportées au choix et à l'application par la Société des principes comptables, les questions importantes quant aux contrôles internes de la Société et toute mesure spéciale adoptée à la lumière de lacunes importantes de contrôle, et en discuter avec la direction et l'auditeur externe.
- Examiner toute modification importante des conventions comptables de la Société, notamment les autres traitements, et leurs effets sur les états financiers qui sont présentés par la direction.
- Examiner les autres questions liées aux états financiers qui sont soumises par les auditeurs ou la direction ou qui doivent être communiquées au comité d'audit en vertu des conventions comptables, des normes d'audit ou des exigences applicables.
- Examiner avec le conseiller juridique les questions juridiques qui ont un effet important sur les rapports financiers.
- Examiner et, s'il le juge souhaitable, approuver et recommander au conseil aux fins d'approbation l'information financière qui est présentée dans un prospectus ou tout autre document relatif à un placement de titres de la Société, les communiqués qui communiquent les résultats financiers de la Société ou qui sont fondés sur ces

résultats et toute autre information financière importante, notamment les indications financières qui sont fournies aux analystes, aux agences de notation ou qui sont par ailleurs rendues publiques.

Contrôles et audit internes

- Recevoir les rapports périodiques de l'auditeur interne. Le comité se penche, avec l'auditeur interne, sur tout problème ou toute difficulté que l'auditeur interne peut avoir eu, notamment les restrictions sur l'étendue des activités ou l'accès à l'information demandée, et les rapports importants à l'intention de la direction qui ont été préparés par le service d'audit interne et les réponses de la direction à l'égard de ceux-ci.
- Examiner et approuver périodiquement le mandat, le plan, le budget et la dotation du service d'audit interne. Le comité communique à la direction les changements qu'il juge souhaitables à l'égard de la fonction de l'audit interne.
- Examiner la nomination, le rendement et le remplacement des membres de la haute direction responsables de l'audit interne ainsi que les activités, la structure organisationnelle et les qualifications des personnes responsables de la fonction de l'audit interne.
- Chaque année, examiner le processus employé par la direction pour évaluer le système de contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, notamment toute déficience importante.
- Examiner les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et évaluer périodiquement l'adéquation de ces contrôles et procédures.
- Chaque année, évaluer et examiner ce qui suit avec la direction et les auditeurs : l'efficacité ou les faiblesses et les déficiences de la conception ou du fonctionnement des contrôles financiers et en matière de crédit de la Société, les contrôles comptables et financiers et à l'égard de l'information (notamment de l'information financière), ainsi que les conséquences de toute faiblesse constatée dans les contrôles internes sur les conclusions de la direction.
- Examiner les questions connexes importantes et les recommandations des auditeurs ainsi que les réponses de la direction à ces questions, notamment le calendrier pour la mise en œuvre des recommandations visant la correction des faiblesses constatées dans les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles à l'égard de la communication de l'information.
- Examiner les procès-verbaux des réunions trimestrielles du comité de communication.
- Examiner et approuver la politique de la Société sur la communication externe et la communication de renseignements importants, notamment la forme et le contenu générique des indications de bénéfices trimestriels et les documents financiers fournis aux analystes en placements et aux agences de notation.
- Établir et examiner les procédures de réception, de consignation et de traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilisation, les contrôles comptables internes et les questions d'audit. Ces plaintes ou ces préoccupations doivent être examinées par le comité d'audit et, si le comité d'audit estime que la question doit être investiguée davantage, il demandera au président du comité d'audit de retenir les services de conseillers externes, au besoin ou selon le cas, pour investiguer la question et le comité d'audit travaillera avec la direction et le conseiller juridique pour parvenir à une conclusion satisfaisante.
- Examiner toute question importante soulevée dans le cadre d'une enquête ou d'une investigation menée par les organismes de réglementation financière ayant compétence à l'égard de la Société.
- Établir et examiner des procédures permettant la présentation confidentielle et anonyme par des employés de la Société de préoccupations relatives à des éléments de comptabilité ou d'audit douteux.
- Examiner les pratiques de la direction en vigueur concernant les dépenses et les avantages indirects des dirigeants.

Gestion des risques financiers et fraude

- Chaque année, examiner les pratiques de gestion des risques financiers de la Société et formuler des recommandations au conseil concernant tout changement proposé.
- Examiner périodiquement les risques importants inhérents à l'entreprise de la Société et veiller à la mise en place de techniques de gestion des risques financiers appropriées.
- Examiner l'efficacité des procédures de la Société relativement à la prévention, à la détection et au signalement des fraudes et à l'enquête sur celles-ci qui peuvent avoir une incidence sur l'intégrité de l'information financière,

ou qui peuvent exposer la Société à d'autres pertes découlant d'une fraude interne ou externe importante ainsi que l'ampleur des pertes et toute mesure disciplinaire prise en cas de fraude contre la direction ou d'autres employés qui exercent une fonction importante dans la communication de l'information financière.

- Chaque année, examiner l'adéquation et la qualité de la protection d'assurance conservée par la Société.
- Surveiller l'enquête sur les cas de fraude importante.
- Communiquer et se réunir avec les membres de la haute direction responsables de la gestion des risques financiers de la Société, hors de la présence de la direction afin d'obtenir des mises à jour et des commentaires concernant les pratiques de gestion des risques financiers de la Société.
- Examiner et approuver le programme de rémunération variable pour les membres de la haute direction responsables de la gestion des risques financiers de la Société.

Autres

- Examiner les nominations recommandées au bureau du chef des Finances.
- Examiner et/ou approuver d'autres questions financières qui lui sont expressément déléguées par le conseil.
- Examiner son mandat et évaluer annuellement l'adéquation du présent mandat, l'efficacité de son rendement et, si nécessaire, recommander des changements au comité de gouvernance, de mise en candidature et de gestion des risques.

APPENDICE A
RÈGLEMENT 52-110 SUR LE COMITÉ D'AUDIT
SENS DU MOT « INDÉPENDANCE »

Sens du mot « indépendance »

(1) Un membre du comité d'audit est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), une « relation importante » s'entend d'une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un membre du comité.

(3) Malgré le paragraphe (2), les personnes physiques suivantes sont considérées comme ayant une relation importante avec un émetteur :

- a) une personne physique qui est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction ou salarié de l'émetteur;
- b) une personne physique dont un membre de la famille immédiate est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction de l'émetteur;
- c) une personne physique qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de l'émetteur, remplit l'une des conditions suivantes :
 - (i) elle est un associé;
 - (ii) elle est un salarié;
 - (iii) elle a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de l'émetteur durant cette période;
- d) une personne physique dont le conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non, qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de l'émetteur, remplit l'une des conditions suivantes :
 - (i) il est un associé;
 - (ii) il est un salarié qui participe aux activités d'audit, de certification ou de conformité fiscale, mais non de planification fiscale;
 - (iii) il a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de l'émetteur durant cette période;
- e) une personne physique qui est ou a été, ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été, membre de la haute direction d'une entité au cours des trois dernières années, si l'un des membres de la haute direction actuels de l'émetteur fait partie ou a fait partie durant cette période du comité de rémunération de l'entité;
- f) une personne physique qui a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate de celui-ci agissant à titre de membre de la haute direction de l'émetteur a reçu, plus de 75 000 \$ par an comme rémunération directe de l'émetteur sur une période de 12 mois au cours des trois dernières années.

(4) Malgré le paragraphe (3), une personne physique n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec l'émetteur dans les cas suivants : a) si cette relation a pris fin avant le 30 mars 2006; b) elle a eu une relation mentionnée au paragraphe (3) en vertu du paragraphe (8) si cette relation a pris fin avant le 30 juin 2007.

(5) Pour l'application des sous-paragraphes c) et d) du paragraphe 3, un associé ne comprend pas un associé à revenu fixe n'ayant pas d'autres droits dans la société qui est l'auditeur interne ou externe que celui de recevoir des montants fixes à titre de rémunération, y compris des rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de cette société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

(6) Pour l'application du sous-paragraphe f) du paragraphe 3, la rémunération directe ne comprend pas les éléments suivants :

- a) la rémunération gagnée à titre de membre du conseil d'administration de l'émetteur ou d'un comité du conseil d'administration;
- b) la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de l'émetteur, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

(7) Malgré le paragraphe (3), une personne n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec un émetteur uniquement pour les motifs suivants :

- a) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci a rempli antérieurement les fonctions de chef de la direction par intérim;
- b) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci remplit ou a rempli antérieurement à temps partiel les fonctions de président ou de vice-président du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration.

(8) Pour l'application du présent article, l'émetteur comprend ses filiales et sa société mère.

Autres conditions d'indépendance

(1) Malgré la détermination faite suivant le sens du mot « indépendance » énoncé précédemment, est considérée comme ayant une relation importante avec l'émetteur la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :

- a) elle accepte, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires de l'émetteur ou d'une filiale de l'émetteur, à l'exception de la rémunération reçue à titre de membre du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration, ou à titre de président ou de vice-président à temps partiel du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration;
- b) elle est membre du même groupe que l'émetteur ou que l'une de ses filiales.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), l'acceptation indirecte par une personne d'honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires comprend l'acceptation d'une rémunération :

- a) par son conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore par son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non;
- b) par une entité qui fournit des services comptables, de consultation, juridiques, de financement ou de conseil financier à l'émetteur ou à une filiale de l'émetteur et dont elle est associée, membre, membre de la direction, par exemple un directeur général occupant un poste comparable, ou encore membre de la haute direction, à l'exception des commanditaires, des associés non directeurs et des personnes qui occupent des postes analogues, pour autant que, dans chaque cas, ils n'aient pas de rôle actif dans la prestation de services à l'entité.

(3) Pour l'application du paragraphe (1), les honoraires ne comprennent pas la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de l'émetteur, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.